

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention – sciences de l’information et des bibliothèques

Parcours – sciences de l’information et des bibliothèques et
information scientifique et technique

MEMOIRE

L’information scientifique et technique dans la communication institutionnelle sur le risque électronucléaire

Juliette MANGIN

Sous la direction de Susan Kovacs
Professeure des universités – ENSSIB

Remerciements

Tout d'abord, mes remerciements les plus sincères vont à madame Susan Kovacs, qui a dirigé ce mémoire. Elle a été une personne sur qui j'ai pu m'appuyer tout au long de l'année écoulée et je n'aurais pu rendre pareil travail sans ses conseils avisés.

Je tiens également à remercier ma famille proche pour tout le soutien qu'elle m'a témoigné durant la rédaction de ce mémoire. Merci maman et Maëlis pour leur soutien et leur affection sans faille, merci Gaëtan pour son regard critique et ses nombreux encouragements. Enfin, merci à papa qui m'a donné la force de le rendre fier.

Pour finir, j'aimerais remercier celles et ceux qui m'ont supportée au quotidien toute cette année de rédaction : Alice, Martin, Antoine, Anouk et Gaëtan, à qui je témoigne une reconnaissance et une affection débordantes.

Résumé : À l'heure où l'Allemagne ferme ses dernières centrales, la question de la sûreté nucléaire est devenue prépondérante pour les acteurs institutionnels du secteur. Dans ce travail de recherche, nous entendons mettre au jour la mobilisation de l'information scientifique et technique dans leur communication autour du risque électronucléaire.

Descripteurs : information scientifique et technique – nucléaire – société du risque – culture de sûreté – sûreté nucléaire

Abstract: As Germany is shutting down its last power plants, the issue of nuclear safety has become paramount for institutional players in the sector. In this research project, we aim to shed light on the mobilization of scientific and technical information in their communication about the electronuclear risk.

Keywords: scientific and technical information - nuclear - risk society - safety culture - nuclear safety

Droits d'auteur réservés.

Toute reproduction sans accord exprès de l'auteur à des fins autres que strictement personnelles est prohibée.
--

Sommaire

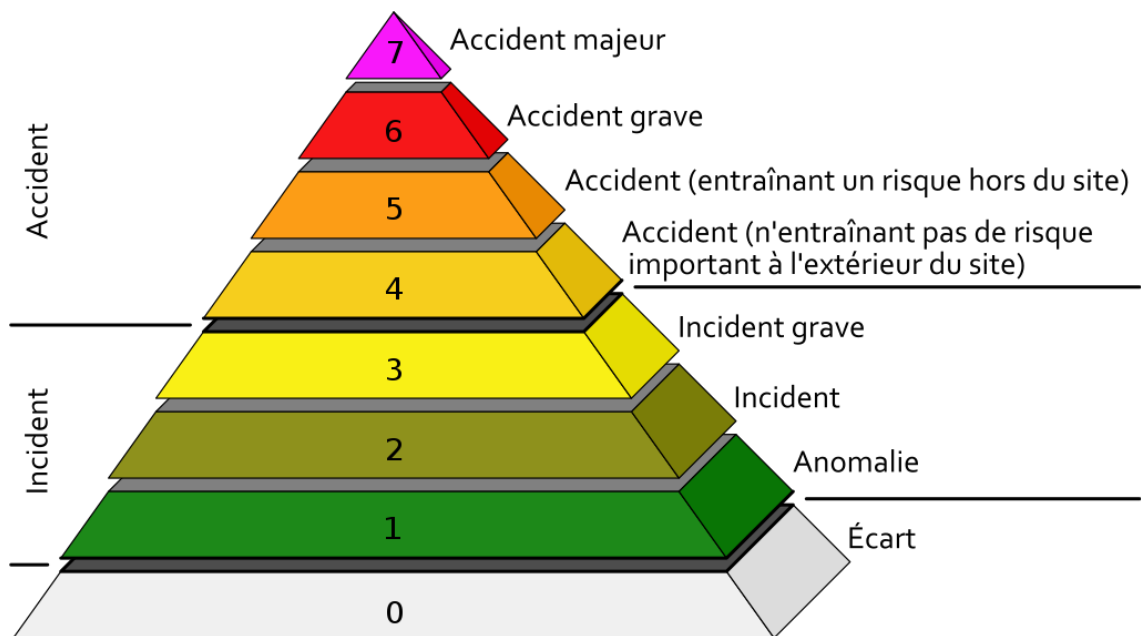
SIGLES ET ABREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
ETAT DE L'ART : LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET DU RISQUE	13
Risque et IST dans la société de l'information	14
<i>Qu'est-ce que le risque ?</i>	<i>14</i>
<i>La société de l'information</i>	<i>17</i>
<i>La société et la culture du risque.....</i>	<i>19</i>
Les acteurs de la communication institutionnelle	23
<i>Communication et institution : définitions</i>	<i>24</i>
<i>La communication institutionnelle.....</i>	<i>26</i>
<i>Acteurs institutionnels et communication de masse</i>	<i>28</i>
Les formes privilégiées de la communication autour de l'IST et du risque.....	31
<i>La vulgarisation au service de la communication sur l'IST et le risque</i>	<i>31</i>
<i>L'intention : la communication d'acceptabilité et le risque.....</i>	<i>36</i>
LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUTOUR DU RISQUE ELECTRONUCLEAIRE	41
Des périodes de communication institutionnelle sur le risque électronucléaire.....	41
<i>1945-1970 : développement du programme nucléaire</i>	<i>42</i>
<i>1979 : Three Mile Island, premier accident électronucléaire majeur : quelle gestion communicationnelle post-accidentelle ?.....</i>	<i>43</i>
<i>1986 : Tchernobyl et le nuage qui se serait arrêté à la frontière, fiasco d'une communication institutionnelle maladroite</i>	<i>44</i>
<i>1990-2010 : après les accidents, l'inquiétude environnementale</i>	<i>45</i>
<i>Fukushima, et après ?</i>	<i>46</i>
Les acteurs de l'électronucléaire : qui fait institution ?	47
<i>L'ASN.....</i>	<i>47</i>
<i>L'IRSN</i>	<i>48</i>
<i>EDF</i>	<i>49</i>
<i>Orano.....</i>	<i>50</i>
Quel traitement institutionnel de l'IST et du risque ?	51
<i>Omettre le risque dans la communication institutionnelle : à quelles fins ?.....</i>	<i>51</i>
<i>La production documentaire institutionnelle sur l'IST et le nucléaire .</i>	<i>53</i>
<i>Rendre l'IST accessible pour prévenir le risque.....</i>	<i>55</i>

<i>L'évolution de la communication de l'IST : l'exemple de l'ASN, 2011-2021.....</i>	<i>57</i>
ETUDE DE CAS : EXEMPLES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE SUR LA SURETE NUCLEAIRE	61
Présentation du corpus	61
<i>Pourquoi ce corpus ?</i>	<i>64</i>
<i>Risque et sûreté nucléaire : quel lien y-a-t-il ?</i>	<i>65</i>
Outils méthodologiques	65
La sûreté nucléaire : entre principes idéaux et dispositifs techniques	67
« Tout est sous contrôle » ou montrer la maîtrise des risques par la vulgarisation	69
Objectivité et subjectivité : l'IST pour promouvoir une idéologie ?...	71
Risques et accidents : omettre, c'est rassurer	74
CONCLUSION	77
CONSTITUTION DU CORPUS	79
BIBLIOGRAPHIE.....	80
TABLE DES MATIERES.....	95

Sigles et abréviations

AIEA : Agence internationale de l'énergie atomique, organisation internationale sous l'égide de l'ONU.

INES (échelle) : échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, abrégée INES pour *International nuclear event scale*. Classe les événements nucléaires civils selon leurs risques radiologiques. Il s'agit d'un outil de communication conçu pour faciliter l'information du public et des médias.



INTRODUCTION

À l'heure où l'Allemagne ferme ses dernières centrales, l'électronucléaire – la production d'énergie par l'exploitation de l'atome – est la troisième source de production d'électricité dans le monde. En France, le nucléaire est bon premier. En effet, pour l'année 2019 il représente 70,6% de la production d'électricité. Ainsi, celle-ci est assurée par 58 réacteurs sur notre territoire pour 443 répartis entre 30 pays ; le sol français abrite donc près de 13% du parc mondial pour 10,1% de la production totale. L'exploitation de l'atome pour la production d'électricité n'est cependant pas sans risque, ainsi les accidents de Tchernobyl ou de Fukushima sont durablement ancrés dans la mémoire collective. Le baromètre de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) dévoile en 2021 que 41% des français estiment que les centrales nucléaires sont sources de risque élevé et 62% jugent possible qu'un accident de la même ampleur que celui de Fukushima se produise en France¹.

En conséquence, la communication sur les risques est devenue une préoccupation prépondérante pour les acteurs institutionnels de l'électronucléaire en France. Il est nécessaire de communiquer l'information sur les risques en des termes simples mais comportant du vocabulaire relevant de l'information scientifique et technique pour toutefois décrire des phénomènes parfois complexes, par exemple pour expliquer le fonctionnement d'un réacteur nucléaire ou la manière dont les équipes sont organisées dans leur travail. La communication de l'information scientifique et technique envers la population représente un enjeu de taille quant au risque que peut représenter une centrale. Il s'agit notamment du rôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), autorité administrative française qui assure, au nom de l'État, les missions de contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection en France (travailleurs du nucléaire, environnement, populations locales) et de l'information des citoyens. D'autres agences participent à cette mission mais également à des missions de recherche, telles que l'Institut National de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire. EDF et Orano, exploitant des centrales et des mines d'uranium, ne sont

¹ [Baromètre IRSN 2021 sur la perception des risques et de la sécurité par les Français | IRSN](#)

pas en reste puisqu'il leur incombe de maintenir les centrales dans des conditions de sûreté les plus optimales afin de prévenir les risques.

Nous cherchons à comprendre quel usage font ces institutions du nucléaire du vocabulaire relevant de l'information scientifique et technique dans leur communication préventive sur les risques. Notre hypothèse est qu'elles utilisent du vocabulaire vulgarisé, simple et compréhensible relevant de l'IST à la fois pour rassurer le public visé par la documentation produite. Pour ce faire, nous proposons un plan en trois parties.

Tout d'abord, nous effectuerons un état de l'art de la communication sur les risques et des concepts qui sous-tendent ce mémoire, c'est-à-dire premièrement la société et la culture du risque et la société de l'information, puis nous définirons qui sont les acteurs de la communication institutionnelle avant de revenir sur les formes privilégiées de communication autour de l'information scientifique et technique.

La deuxième partie de ce mémoire est centrée sur la communication institutionnelle autour du risque l'électronucléaire avec premièrement un retour sur le contexte de production d'une telle communication à l'aide d'un découpage en cinq périodes puis une présentation des acteurs institutionnels de l'électronucléaire qui nous intéressent particulièrement dans ce mémoire ; enfin nous aborderons le traitement institutionnel de l'information scientifique et technique et du risque.

Enfin, notre troisième partie est constituée d'une étude de cas, nous étudierons à la lumière des deux premières parties de ce mémoire quatre documents produits par des institutions publiques de l'électronucléaire sur le thème de la sûreté nucléaire. Nous entendons à ce titre proposer des éléments de réponse à la problématique qui sous-tend ce mémoire.

Il nous semble pertinent de revenir rapidement sur ce que sont un document et l'information scientifique et technique.

Le document est ce qui sert de témoignage, de récit ; historiquement, de preuve (registre des recettes commerciales, par exemple). Il revêt pour cela plusieurs formes : un écrit bien sûr, mais également une partition, une musique, voire même un animal. En ce sens, l'on peut distinguer deux formes principales de

document : le document par attribution et le document par intention. Ainsi, peut être document ce qui devient un objet d'étude, dès lors que l'on en extrait une information d'un objet qui peut avoir été créé dans un autre but (Meyriat, 1981). Il s'agit dans ce cas du document par attribution. Le document par intention se démarque par le fait que le créateur lui-même a créé le document pour communiquer une information. Nous pouvons citer deux exemples : respectivement, l'antilope alors sauvage devient un document à partir du moment où l'on en extrait des connaissances et communications scientifiques, des monographies, toute sorte de production documentaire en soi (Briet, 1951). En ce qui concerne le document par intention, il peut s'agir d'un compte-rendu de procès-verbal, d'un article scientifique, d'une partition de musique : tout ce qui a été créé dans le but même d'en retirer une information.

Par la nature du document, son but de témoignage, de théorisation ou de preuve, l'idée de documenter naît au XIX^{ème} siècle dans l'idée de renseigner quelqu'un à l'aide de documents. Le terme "information scientifique et technique" englobe l'ensemble des informations dont les différents professionnels des secteurs de la recherche, de l'enseignement, de l'industrie et de l'économie ont besoin dans l'exercice de leur métier. L'information scientifique et technique est au cœur de la pratique professionnelle, elle intervient à la fois en amont et en aval de toute production de nouveau contenu technique ou scientifique. L'IST se retrouve donc dans la documentation scientifique et technique, issue de la pratique professionnelle, qui concerne des savoirs et savoir-faire propres au champ scientifique ou technique au sein duquel elle a été produite. Elle permet en outre une utilisation immédiate ou différée de l'information qu'elle contient pour accomplir une tâche professionnelle (Heurley & Ganier, 2002). Dans notre cas, nous entendons l'ensemble des informations relevant de la physique nucléaire (réaction en chaîne, fusion du cœur, ...) que des processus et expertises métiers et techniques (refroidissement de la cuve, évacuation des déchets, ...).

À la lumière de ces définitions, nous pouvons revenir sur le choix de notre corpus. Celui-ci se compose de quatre documents mobilisant de l'information scientifique et technique dont le dénominateur commun est la question de la sûreté nucléaire. Tous comportent une dimension de vulgarisation dans une plus ou moins large mesure, ainsi que nous le verrons en troisième partie. Ils relèvent tous du

document par intention, puisque leur visée est informative avec plus ou moins de pédagogie, et prennent leur place dans la documentation scientifique et technique d'entreprise ou à destination du public.

Il nous a semblé pertinent de rassembler autour de la question de la sûreté nucléaire en cela qu'elle constitue une part importante de la prévention contre les risques. Nous opérerons une justification plus détaillée de notre corpus à l'occasion de la présentation de notre troisième partie.

ETAT DE L'ART : LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET DU RISQUE

Pour débiter ce mémoire nous entendons effectuer un état de la littérature sur les pratiques autour de l'information scientifique et technique (IST) et des risques. Nous avons pris le parti de lier IST et risques en cela que ces derniers, ainsi que nous le verrons prochainement, sont dans bien des cas liés à l'IST et y font appel. Dans ces cas précis, la communication sur les risques elle-même fait appel à l'information scientifique et technique. Nous allons donc aborder les deux concepts séparément puis nous les lierons afin d'analyser les pratiques de communication qui les concernent.

Il sera donc nécessaire dans un premier temps de donner des éléments de contexte en abordant les concepts de société du risque et société de l'information, paradigmes dans lesquels évoluent la communication sur les risques et sur l'IST, en commençant par définir le risque lui-même, l'information scientifique et technique ayant déjà été définie en introduction de ce mémoire.

Ensuite, nous aborderons la question des acteurs et notamment des institutions, nous développerons donc la communication institutionnelle autour de l'IST et du risque en donnant quelques éléments de définition concernant la communication et l'institution. Nous déroulerons notre exposé au travers de deux interrogations : ce qu'est la nature de la communication institutionnelle et par quels biais les acteurs institutionnels communiquent.

Enfin, il sera question d'explorer les formes privilégiées de la communication sur l'information scientifique et technique et sur les risques. Pour ce faire, nous approfondirons à la fois la question de la forme - soit la vulgarisation, qui intervient au service de la communication - mais également celle du fond par la communication d'acceptabilité, liée à la controverse.

RISQUE ET IST DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Pour cerner le sujet qui nous intéresse, nous devons nécessairement définir ce qu'est le risque. Celui-ci évolue à la fois dans un paradigme théorisé par Ulrich Beck, soit la société du risque, mais également au sein de la société de l'information, à la fois manifestation sociétale et enjeu politique

Qu'est-ce que le risque ?

Si le risque a surtout été étudié et théorisé au prisme de la rationalité par les sciences économiques, les sociologues se sont également penchés sur le sujet. Bourdin argue que dans la mesure où les risques sont assimilés à l'imprévu, aux dangers, alors ils seraient censés échapper à la sociologie ; pourtant celle-ci s'attèle à identifier les comportements vis-à-vis des risques, de leur prévisibilité, de l'attitude des individus et de la manière dont les sociétés appréhendent, gèrent voire génèrent le risque (Bourdin, 2003). Nous allons entreprendre de définir le risque, véritable « nid de concepts » (Soulé & Corneloup, 2007), concept difficile à appréhender « qui renvoie notamment aux peurs et angoisses de chacun » (Bouzon, 2002). Le dictionnaire Larousse propose une définition du risque comme étant la possibilité, la probabilité d'un fait, d'un événement considéré comme un mal ou un dommage, ou encore comme étant un danger, un inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé. L'étymologie du mot est incertaine, elle proviendrait de l'italien *risco* lui-même dérivé du latin *resecum*, qui renvoie tour à tour à « ce qui coupe », « écueil », puis « risque que court une marchandise en mer ». L'origine du mot peut également provenir du latin classique *rixare*, « se quereller » (d'où le terme « rixe »). Le risque existe dans ce sens à la croisée des chemins, « du franchissement d'un cap où un péril se presse » (Le Breton, 2017). Rohrman et Renn (2000) définissent le risque comme pouvant être la possibilité que des actions humaines, des situations ou des événements puissent mener à des conséquences qui affectent ce à quoi les hommes accordent de la valeur (Rohrman & Renn, 2000) - nous reviendrons sur la question des actions humaines en abordant le concept de société du risque. En ce sens, le concept de risque est donc indissociable de celui de valeur. L'on peut également diviser la notion de risque en deux aspects distincts, le risque réel et le risque perçu (Kermisch, 2011 ; Rohrman et Renn 2000). Le risque réel correspond à celui qui est scientifiquement mesuré au moyen de méthodes

statistiques et probabilistes par des experts, définis comme seuls détenteurs du savoir. Dans cette perspective, le risque fait l'objet d'une connaissance objective. Il est identifié, caractérisé, évalué par des moyens fondés sur la science et la technique. Le risque perçu se rapporte à l'individu, à son sentiment personnel face à un risque donné, à son vécu subjectif. Toutefois, nous pouvons remettre en question cette catégorisation en cela qu'elle donnerait moins d'importance au risque perçu, celui-ci émanant du profane et non de l'expert en mesure d'évaluer objectivement un risque. Il faudrait donc envisager ces deux aspects comme complémentaires. Citation

Le risque appelle à la fois l'idée d'incertitude et celle de danger. La notion d'incertitude est reprise par Soulé et Corneloup (2007) comme étant le concept qui définit le mieux la question du risque, qui par ailleurs peut être heureux comme malheureux ; la caractérisation par l'un ou l'autre résulterait de la propre appréhension de l'individu. En effet, le risque peut être appréhendé comme un événement heureux si les bénéfices tirés sont plus grands que le risque lui-même, que ceux de la « conduite incertaine » (Soulé & Corneloup, 2007). Dans cette même idée, incertitude et risque sont occasionnellement employés comme synonymes, toutefois l'incertitude traduit une « absence radicale de connaissance à propos [du risque] » (Le Breton, 2017). L'individu incertain n'a donc aucune idée du risque. Celui-ci est une incertitude quantifiée, il est une mesure de cette incertitude, il est mesurable grâce à des outils statistiques, qui montrent la probabilité d'occurrence.

Ensuite, nous pouvons comparer risque et accident : si le risque peut être désiré par l'individu, le danger, lui, est indésirable ; en effet l'accident peut être défini comme un danger ni prévu ni désiré. « Si nous ne pouvons connaître le risque encouru, comment pouvons-nous échapper aux dangers inconnus ? » (Douglas & Wildavsky, 2002) Sur la question du danger, Luhmann affirme qu'il en est question lorsqu'un préjudice éventuel est produit extérieurement par l'environnement ou encore par des décisions émanant d'autres individus ou d'institutions mais échappant au contrôle de l'individu. « Le risque pris par les uns représente ainsi un danger pour les autres. » (Luhmann, 2013) Pour Le Breton, le risque indique un danger potentiel qui peut être causé par une combinaison d'événements ou de circonstances (Le Breton, 2017) - ce qui rejoint tout à la fois la définition du Larousse et celle de Rohrman et Renn, mais également celle de Soulé et Corneloup qui affirment que le danger est caractérisé par la nature des dommages et la gravité d'un accident potentiel (Soulé & Corneloup, 2007). Pour Ewald, « en soi rien n'est

risque, il n'y a pas de risque dans la réalité. Inversement, tout peut être un risque ; tout dépend de la façon dont on analyse le danger, considère l'événement » (Ewald, 1986). Ce qui fait le risque serait donc la perception de l'individu.

Dans un chapitre dédié aux notions du risque pour l'ouvrage *Articuler risques, planification d'urgence et gestion de crise*, Brunet et Schiffino (2012) établissent une typologie de quatre classes de risque. Tout d'abord, nous retrouvons comme Kermisch (2011) et Rohrman et Renn (2000) les ont théorisées les catégories de réalité objective et de réalité subjective. La première est objectivable et mesurable, ainsi que nous l'avons déjà développée. Les deux auteurs nuancent toutefois cette catégorisation en citant l'exemple de l'analyse technique des risques, spécifique aux ingénieurs et non aux chercheurs, qui peuvent faire face à des données manquantes dans leurs calculs de probabilité du risque en fonction de la complexité du système pour lequel ils réalisent cette évaluation. L'étude du risque comme perception subjective montre que les individus auraient recours à des stratégies mentales pour expliquer les raisons pour lesquelles ils surestiment ou sous-estiment la mesure de certains risques. Celle-ci est fortement liée au sentiment de maîtrise d'une situation risquée par un individu : plus il se sent maître de cette situation, plus la perception du risque diminue. Si ces deux premières approches se placent à l'échelle individuelle, les deux autres s'accordent à définir davantage le collectif. Brunet et Schiffino définissent également le risque comme une réalité économique, qui devient alors un élément négatif dans un calcul coûts-bénéfices. En ce qui concerne les décisions intervenant auprès d'un collectif et non d'un individu, les institutions intègrent dans leurs décisions cette composante du risque dans cette balance coûts-bénéfices. Pour illustrer ce type de risque, nous pouvons citer en exemple le confinement de mars 2020 : le risque est la propagation du virus SARS-CoV-2 et sa virulence, les coûts sont les impacts sur l'économie, les bénéfices sont le nombre de vies sauvées. Enfin, selon une approche constructiviste les auteurs envisagent le risque comme une construction sociale, comme étant le fruit de processus sociaux, culturels et/ou politiques affectant directement l'analyse des risques, dans la même veine donc qu'Ewald (1986) qui tend à rendre la perception du risque comme individuelle et contextuelle.

Le risque revêt donc différentes appréhensions : il est éventuel, potentiel, fortement lié aux notions d'incertitude et de danger voire d'accident ; il peut résulter en des événements considérés comme malheureux ou au contraire, heureux ; enfin

il peut être considéré comme réel (objectif) ou perçu (subjectif) - bien que cette dernière idée ait été remise en question.

La société de l'information

Nous pouvons aisément affirmer que nous vivons aujourd'hui dans une société de l'information, caractérisée par le rôle fondamental que jouent les technologies de l'information et de la communication (TIC), que l'on doit au développement massif des médias de masse au XXe et XXIe siècles. Ainsi, la multiplication des moyens de communication rend quasiment immédiat l'accès à toute sorte d'information, notamment par le biais d'Internet. De ce fait, ce développement rend le savoir accessible au profane parce que le savoir et les technologies de l'information et de la communication se diffusent dans la société et brisent les grands récits des structures et des groupes centralisés (Lyotard, 1984). La société de l'information est à la fois une manifestation sociétale et une volonté - voire idéologie - démocratique.

L'utilisation de plus en plus massive des TIC pose une question économico-politique, dans le sens où elle change la manière de travailler, de vivre et d'interagir ensemble - Internet serait une sorte de libérateur qui viendrait satisfaire un "désir" généralisé de sociabilité (Casilli, 2010). Lesourne met au coeur de sa réflexion les bouleversements économiques entraînés par l'émergence de la société de l'information : il entend en effet que ceux qui sont aux noeuds de la société de l'information sont les banques (Lesourne, 1997), qui maîtrisent les flux de capitaux (soit des flux d'information, qui circulent de surcroît plus aisément avec les TIC) mais également bien sûr les médias de masse qui collectent et diffusent des flux d'information de plus en plus conséquents et de manière de plus en plus instantanée. Il affirme même de manière quasi-prophétique que l'on peut s'attendre à une toute-puissance du système médiatique dans les années à venir. La société de l'information est un concept largement mis en avant par les institutions politiques : nous pouvons citer l'exemple français du plan d'action gouvernemental adopté en 2000 qui visait à développer l'effort public de recherche, accroître le nombre de professionnels des TIC et réduire le fossé numérique entre les citoyens en donnant à toutes et tous la possibilité d'avoir accès aux TIC et de maîtriser celles-ci. Lesourne (1997) développe l'idée selon laquelle le lien étroit entre société de l'information et

politique entraînerait une coopération entre les institutions supranationales, telles que l'Union Européenne. En effet, plusieurs années après cette publication de Lesourne, l'Union Européenne a œuvré à plusieurs reprises pour la construction d'une société de l'information, notamment à des fins économiques comme cela a été le cas avec le cadre stratégique « i2010 - Une société de l'information pour la croissance et l'emploi », dont le but était de définir de larges orientations politiques pour les Etats membres. Ses grandes priorités reprennent celles déjà énoncées en 2000 dans le plan d'action français, mais à échelle européenne : l'achèvement d'un espace européen unique de l'information encourageant un marché intérieur ouvert et compétitif pour la société de l'information et les médias, le renforcement de l'innovation et de l'investissement dans la recherche sur les TIC dans le but de soutenir la croissance et la création d'emplois de qualité, l'achèvement d'une société européenne de l'information fondée sur l'inclusion qui soutient la croissance et l'emploi de manière cohérente avec le développement durable et qui donne la priorité à l'amélioration des services publics et de la qualité de vie. La volonté de créer un espace européen unique de l'information abonde dans le sens de l'idée que la société de l'information se positionne à l'articulation des sphères décisionnaires et politico-administratives (Miège, 2002). Une conséquence politique se retrouve dans l'exercice de la démocratie directe, rendue techniquement possible pour la première fois grâce aux TIC selon Lesourne (1997), par le simple biais de l'ordinateur relié à Internet. Toutefois, cette démocratie rendue directe entraînerait un émiettement du pouvoir ; la société de l'information contraindrait ainsi à une refondation de la démocratie. Nous pouvons rétrospectivement observer qu'il n'en est rien, notre manière de voter n'a pas changé, le vote électronique n'est pas encore une technologie démocratisée et nous pourrions discuter l'idée que les TIC rendraient la démocratie plus directe.

La société de l'information se mesure par le biais de l'IDI, l'indice de développement des TIC, émis par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Les résultats publiés par l'Union permettent une analyse comparative des indicateurs clés utilisés pour mesurer la société de l'information et suivre son évolution d'année en année. Les gouvernements, opérateurs, agences de développement et chercheurs utilisent cet indice afin de mesurer la fracture numérique entre pays et comparer les performances de leurs TIC. La méthode de calcul est obtenue à partir de trois sous-indices : le niveau de préparation de la mise

en œuvre des TIC, le niveau d'utilisation effective des TIC, le niveau de la capacité ou des compétences dans les TIC - ce dernier ayant moins de poids dans le calcul de l'IDI. Nous ne développerons pas les onze critères de ces sous-indices mais nous pouvons en citer les plus saillants : le pourcentage des ménages possédant un ordinateur et parmi eux, le pourcentage ayant accès à Internet, la densité des abonnements en haut débit mobile, le taux d'alphabétisation des adultes, les niveaux de scolarisations secondaire et tertiaire brutes. Ainsi, pour l'année 2012, la France entre en 18ème position, la Corée du Sud occupant la première place du podium. À la lecture des résultats, nous pouvons observer une fracture numérique importante entre pays développés et pays en voie de développement.

Des critiques ont été adressées au concept de société de l'information, la principale étant que les chercheurs qui l'étudient suggéreraient que l'humanité est entrée dans un type de société complètement nouveau. En effet, ces approches mettent l'accent sur la discontinuité, comme si la société contemporaine n'avait rien en commun avec la société telle qu'elle était il y a cent ans (Webster, 2002). Or il existerait simplement plus d'informations qu'auparavant, ce qui ne suggère pas une révolution, que l'on ait devant nous quelque chose de radicalement nouveau (ibid.). De telles hypothèses auraient un caractère idéologique car elles correspondraient à l'idée que nous ne pouvons rien faire contre le changement (ce qui constitue un biais qui consiste à penser qu'il existe un sens à l'Histoire) et que nous devons nous adapter aux réalités politiques existantes.

La société et la culture du risque

Le risque ayant été défini, il nous faut désormais nous attarder sur ce que les sociologues nomment société du risque et culture du risque. Les deux concepts ont été théorisés distinctement mais prennent néanmoins place au sein du même paradigme.

La société du risque est une théorie phare du sociologue allemand Ulrich Beck, développée dans son ouvrage éponyme de 1986, dont l'année de parution coïncide fortuitement avec celle de la catastrophe de Tchernobyl. Beck propose une définition sociale critique de la société postmoderne - érigée selon lui en religion par ses contemporains - partant de l'idée que dans toutes les sociétés industrielles les promesses de la modernité n'ont pas été tenues, voire même qu'elles apportent de

nouveaux risques. Par exemple, les progrès techniques du XXe siècle n'empêchent pas des catastrophes écologiques de se produire ; le développement des TIC fait craindre l'émergence de nouvelles formes de contrôle social. L'idée qui sous-tend l'ensemble de sa théorie est que la question de la gestion des risques prend peu à peu la place de la question des richesses. Par gestion du risque, nous entendons « la répartition des conséquences dommageables inhérentes au développement scientifique, technologique et économique des sociétés modernes » (Ewald & Kessler, 2000). La société post-industrielle ne serait pas nécessairement plus emplie de dangers qu'autrefois, mais ceux-ci ne seraient plus les mêmes et s'auraient plus la même virulence ; il s'agirait de risques inhérents au développement des sciences et de la technique tandis qu'autrefois il était davantage question de risques naturels que de risques industriels. Nous pourrions aller dans son sens en nous replaçant dans le contexte de la fin du XXe siècle qui se voit éclaboussé par des scandales sanitaires (SIDA, Tchernobyl, vache folle, ...) qui dévoilent les risques liés au progrès technique.

Nous pouvons recontextualiser l'élaboration de cette théorie dans un monde où l'Union Soviétique existe encore, où l'Allemagne - pays de naissance du sociologue, qui fait partie de l'Ecole de Francfort - est toujours divisée entre Est et Ouest et donc partiellement dirigée par le Parti Communiste allemand, où de nombreux pays d'Europe comptent des communistes en nombre dans leurs assemblées nationales - de moins en moins toutefois. Nous pouvons supposer que c'est justement cette décroissance de la force des communistes en Europe qui entraîne un progressif manque de considération pour la question du partage des richesses, alors très forte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale dans de nombreux pays du continent - les pays communistes tels que l'Allemagne de l'Est en tête, mais nous pouvons aussi citer la France. En 1986, qui est, rappelons-le, l'année de parution de *La société du risque* par Beck, le Mur de Berlin est sur le point de tomber, l'Union Soviétique est mourante et les partis communistes ont un rapport de force de moins en moins important à leur échelle. La Guerre Froide, qui touche à sa fin, a plongé le monde dans la peur d'une catastrophe nucléaire durant près de quatre décennies à l'heure où Beck théorise la société du risque, avec en parallèle de cette menace des guerres menées sur d'autres continents (la guerre du Vietnam, par exemple). Cet élément de recontextualisation est corroboré par Le Breton, qui affirme que depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale et en pleine

Guerre Froide, les sociétés occidentales connaissent une sécurité et une vigilance « jamais atteintes auparavant » (Le Breton, 2017) vis-à-vis du risque apparaissant toujours plus grandissant d'une nouvelle guerre. Il est donc en effet davantage question de gérer le risque, il s'agit d'une préoccupation dominante pour les institutions étatiques comme privées - les transactions économiques représentant un enjeu important durant la Guerre Froide, dans une société où le capitalisme devient de plus en plus monopolistique. Il existe donc à son époque un changement politique de délaissement de l'idée de partage des richesses au profit de la gestion des risques. Un autre élément de recontextualisation à mettre en lien avec le développement de Beck est la fulgurance du progrès scientifique et technique du XXe siècle : découverte de l'énergie nucléaire par la fission de l'atome, développement des engrais et pesticides chimiques et des OGM, projets de constructions de sites industriels d'envergure, ... pour n'en citer que quelques-uns. Les progrès scientifiques et techniques du siècle semblent donc en effet faire émerger des risques d'un type nouveau.

Il est à noter que Beck entend non seulement les risques liés à l'environnement, mais également et dans nombre de ses travaux l'évolution de l'emploi et du chômage, de la précarité et la misère, l'érosion du schéma traditionnel de la famille nucléaire et un recul croissant de l'influence de la tradition et des coutumes, qui ne représentent pas des risques d'ordre scientifique ou technique mais relevant davantage d'enjeux de société. Il admet que les risques sont socialement répartis, comme dans un modèle de classe tel que Marx et Engels ont pu le définir : si la richesse continue de s'accumuler parmi les classes sociales supérieures, le risque s'accumule auprès des couches les plus populaires ; ainsi les risques renforceraient la société de classe. En effet, les plus aisés peuvent « acheter » la sécurité, l'absence de risque. Nous pouvons illustrer ce propos par l'exemple du risque cardiovasculaire : les populations les plus aisées ont accès, notamment par leur réseau mais également par leurs moyens financiers, à des soins plus accessibles en termes de délais et de ressources, tandis que les populations les plus défavorisées doivent faire face aux longues listes d'attente et aux dépassements d'honoraires. La même inégalité entre riches et pauvres (de manière grossière) se retrouve à un niveau macro. Les pays les plus riches sont en effet en mesure de prévenir, d'anticiper et de gérer le plus de risques possible et de la manière la plus efficace par des outils et

méthodes sur lesquels ils peuvent d'ailleurs spéculer en les vendant aux pays les plus pauvres, davantage exposés aux risques.

Le concept central de Beck est celui de la modernité réflexive ou nouvelle modernité. Celle-ci est caractérisée par une montée de l'individualisme en occident. La réflexivité apparaît au niveau individuel au travers de l'expérience du risque. Pourtant, l'expérience individuelle est mondialisée justement par ce que Beck entend par modernité, cette mondialisation s'opérant par ailleurs par le partage de « menaces globales transnationales et non-spécifiques à une classe déterminée, qui s'accompagnent d'une dynamique sociale et politique nouvelle ». (Beck, 1986). La modernité réflexive doit se repenser elle-même, il est nécessaire pour le sociologue qu'elle se débarrasse de l'illusion qu'elle entretient que les risques peuvent être entièrement anticipés et éliminés, car cela provoque des malentendus entre experts et profanes et une méfiance de ces derniers envers les premiers. Beck dénonce les progrès scientifiques et techniques comme producteurs de situations inattendues (ce qui renvoie à la notion d'incertitude), le plus souvent négatives (vectrices de dangers). Dans une perspective constructiviste cette fois, nous pouvons invoquer les travaux Niklas Luhmann qui abondent dans le sens de Beck en définissant la société moderne comme une société du risque puisque l'avenir dépendrait de plus en plus de décisions dont les conséquences seraient incertaines (2013) - incertitude liée au risque, rappelons-le. Selon son approche, le risque touche tous les systèmes sociaux et non uniquement les techniques et technologies industrielles comme la théorie de Beck a pu y être réduite. Le passage à la modernité se caractérise également par une transformation des dangers en risques ; pour illustrer cette idée, Le Bouter (2014) cite l'exemple suivant : « le danger d'être mouillé en temps de pluie s'est ainsi transformé en risque depuis l'invention du parapluie ». Brunet et Schiffino (2012) apposent une relative critique à cette théorie : parler de risques modernes renvoie directement à la modernité, qui elle-même soumet des problèmes de définition et d'interprétation.

Deux grands théoriciens de la culture du risque sont Douglas et Wildavsky (2002), pour qui les risques apparaissent comme une stratégie des sociétés occidentales pour percevoir les dangers et menaces potentielles et vivre avec eux en les gérant au mieux. Pour eux, le risque est donc un vecteur essentiel de la construction sociale de la réalité, en entendant dans leurs travaux (2002) le risque technologique ou lié à l'environnement. En 1985, Douglas revient sur les attitudes

face au risque en proposant des types de « cultures » : une culture institutionnelle d'Etat (« hiérarchique et bureaucratique des services de l'Etat ») qui entend donc répondre à un collectif citoyen, une culture individualiste des industriels qui se positionne davantage du côté des intérêts personnels et monopolistiques, une culture égalitaire et communautaire - voire sectaire - notamment de certains mouvements environnementalistes ou anti-nucléaires. Ces cultures sont explorées par Duclos (1994). La première serait très peu sensible au risque réel du fait de son caractère bureaucratique, la deuxième serait en recherche du risque associé à l'époque de Douglas à une sorte d'aventure héroïque et par l'acceptation de la perte, enfin la troisième serait davantage associée à une condamnation globale sur la société, en mettant l'accent sur les risques menaçant la planète. Duclos affirme que pour cette dernière catégorie, les deux premières seraient alliées en un « consortium satanique » (1994) ; peut-être pouvons-nous relativiser le terme en parlant davantage de théories aux penchants complotistes.

LES ACTEURS DE LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

Il nous semble nécessaire de revenir sur la manière dont l'information circule afin d'en saisir la communication. En faisant appel à l'homme ou à la machine, elle recouvre plusieurs aspects d'une chaîne tant dans son émission que dans sa réception : collecter, stocker, transmettre, élaborer, agir (Lesourne, 1997). Elle peut être transmise par toutes sortes de canaux : oralement d'un humain à un autre, par la télévision, par une fibre optique, ... et se retrouve stockée dans des supports tout aussi divers : dans le cerveau, dans un livre, dans un disque dur d'ordinateur, ... Les exemples sont nombreux. Elle peut être élaborée par un humain comme par une machine, elle peut commander une action mécaniquement ou intelligemment (sans l'action humaine ou avec elle). La question qui nous intéresse ici est celle des acteurs de la communication sur l'IST et le risque, nous allons donc entreprendre de les définir et de cerner leurs formes et biais de communication.

Communication et institution : définitions

La communication est un concept vaste. Qu'entendons-nous par communication : est-ce l'interaction, le procédé véhiculant le contenu ou celui-ci même ? De manière générale, nous pouvons établir que la communication est l'action de communiquer, de transmettre, d'informer (Joly 2009). Joly la caractérise de trois manières distinctes : par l'expression d'une intention, d'une émotion, d'un état de conscience, par la représentation : informer sur un événement ou transmettre un savoir ; enfin, par l'action sur autrui en cherchant à séduire, influencer, convaincre, donner des ordres ou formuler des interdictions. La communication sur les risques peut à la fois correspondre à la représentation et à l'action sur autrui, en cela qu'elle permet à la fois d'informer sur un événement (un risque de catastrophe naturelle, par exemple) mais également à intimer à une population des actions à effectuer (comment se protéger d'un risque). Servais et Servais (2009) proposent l'idée d'une communication qui serait un transport de représentations fondé sur un accord commun quant au sens et véhiculant et préservant un contenu, la réussite de la communication reposant sur l'exactitude du message de départ avec le message d'arrivée. Les auteurs affirment toutefois que le malentendu est parfois inévitable mais qu'une communication est toutefois réussie si les communicants acceptent de mal se comprendre. Balle (1987) rapproche la communication et la liberté, en cela que toutes deux s'appliquent à une relation sociale d'un acteur par rapport à un autre. C'est peut-être à cette problématique que répondent les acteurs communiquant sur les risques et notamment afin de faire accepter ceux-ci.

Avant de définir la communication institutionnelle, il nous faut d'abord comprendre ce que l'on entend par « institution ». Nous pouvons envisager l'institution sous le prisme de la sociologie, mais également des sciences politiques et économiques. Il est périlleux de délivrer une définition de l'institution tant le concept a été traité par les disciplines des sciences humaines et sociales, "au prix peut-être d'une dilution assez coûteuse" (Laval, 2016). Parmi les théoriciens de l'institution, nous pouvons citer Giddens, Durkheim et Weber qui s'accordent à dire qu'elle offre une base commune de connaissance et de valeurs. Si Taylor explique qu'une institution est, dans le langage des sociologues, « à peu près tout, semble-t-il, et n'importe quoi » (Taylor, 1994), il poursuit en la définissant comme ce qui se produit chaque fois que la pratique d'une population donnée se stabilise autour de certaines formes, cette pratique possédant une normativité implicite qui peut

incarner une morale ou un idéal (ibid.). Il est d'autant plus difficile de choisir une définition puisque par essence elle fige son objet, or l'institution est appréhendée par la sociologie processuelle comme un concept flexible (Tournay 2011) notamment en raison de son étymologie *instituto* ou *instituere*, « placer dans », « installer », qui fait référence au mouvement précédant la fixation. Le terme est ambigu par son usage : il renvoie à la fois au mouvement précédent le point fixe, mais également celui-ci même, qui arrête l'action. Guéry (2003) rejoint l'idée de mouvement par son appréhension du concept qui renvoie à une dynamique, à une action continue, mais également l'idée de quelque chose de figé en cela que les institutions sont pour lui des structures organisées qui maintiennent un état social ; l'utilisation du verbe maintenir étant plus qu'évocatrice. Dans cette idée, nous retenons la définition de Laval (op. cit.) qui définit le concept comme désignant « toute forme réglée de rapport social entraînant un ensemble d'obligations de la part des sujets de l'institution [qui] peut être un groupement formel ou une organisation ». Durkheim entend que l'institution n'est pas synonyme de conformisme et qu'en assimilant les institutions collectives, nous les individualisons en réalité. Dans la mouvance processuelle, Lallement (2010) définit l'institution comme davantage une « machine de Tinguely qu'une machine intégrée et parfaitement huilée », soit à un processus multipolaire toujours en mouvement et en tension où les contradictions sont la norme plutôt que l'exception. Le caractère mouvant des flux de communication nous permet d'envisager l'institution en sciences de l'information et de la communication comme alors nécessairement dynamique, d'autant plus au regard de la sociologie processuelle. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Économiques (INSEE) donne une définition comptable des secteurs institutionnels. La vie économique est composée d'acteurs ou « unités institutionnelles »² ; ce sont celles qui peuvent « s'engager dans des activités économiques et réaliser des opérations avec d'autres unités ». Cinq secteurs institutionnels sont répertoriés : les sociétés non-financières, les sociétés financières, les administrations publiques, les ménages et les institutions sans but lucratif au service des ménages. L'entreprise peut donc être considérée comme une institution, comme le soulignent également Bazzoli et Dutraive (2013) qui la considèrent comme l'institution économique centrale du capitalisme. L'institution est par

² [Définition - Secteurs institutionnels | Insee](#)

ailleurs assimilée à l'idéologie capitaliste et son mode de production chez Marx, idée complétée par Engels d'après Marx qui le champ de la définition à la famille, la propriété privée et l'Etat (Engels, 1884).

La communication institutionnelle

À la lumière des définitions de l'institution proposées précédemment, nous pouvons rapidement définir l'acteur institutionnel. Tout d'abord, l'acteur peut être individuel comme collectif, sa première caractéristique est qu'il agit et participe pleinement du processus de décision précédant l'action. En termes de politiques publiques, l'acteur doit être capable d'action stratégique pour Grossman (2010) mais également pour Crozier et Friedberg (1970), théoriciens de l'acteur stratégique ; celui-ci élabore des stratégies en fonction de buts personnels entrant éventuellement en contradiction avec ceux de l'organisation dans laquelle il évolue. En sciences de l'information et de la communication, l'acteur institutionnel décrit davantage le collectif, une entité ou une organisation qui possède une influence significative sur la production, la diffusion et la réception des informations. Le terme englobe aussi bien les organisations publiques, privées, académiques qu'internationales.

La communication institutionnelle est donc celle qui émane de tout ce que l'on a pu définir comme « institution ». Elle reflète une position idéologique, elle a en tous les cas une visée stratégique. Elle vise à présenter, représenter et promouvoir l'image de l'organisation en éclairant sur ses positions, décisions (notamment en ce qui concerne l'action publique) et valeurs. La réception d'une information scientifique est toujours liée à la manière dont elle est communiquée et par qui elle l'est (Carlino & Molinatti 2020), de ce fait la communication autour de l'information scientifique est un réel enjeu pour la réputation de l'entreprise ou de l'institution qui communique. La recherche montre que la communication d'une information scientifique devient un enjeu plus grand que l'information elle-même, ce qui conduit les chercheurs à adopter des stratégies de communication subordonnées à l'audience dite « grand public » de la science pour répondre aux pressions de la « tyrannie d'une science à la mode » (Bauer 2012).

Si l'Etat préfère la télévision ou ses sites Internet pour communiquer, comme cela a été le cas pendant la crise sanitaire de Covid-19 par exemple, il utilise également les réseaux sociaux et notamment Twitter. Les grandes entreprises, que

l'on peut définir comme institutions à la lumière des définitions ci-dessus, utilisent allègrement les réseaux sociaux mais également leurs sites Internet. L'usage des nouvelles technologies est donc omniprésent et même incontournable pour toucher le plus large public. La question de comment gérer l'avenir et l'anticiper est cruciale pour toute organisation, c'est pourquoi les acteurs institutionnels optent pour des technologies liées aux réseaux web, rapides, permettant une veille quasi constante et une communication presque instantanée. Ainsi, « l'existence d'un site web est le plus souvent couplée avec la présence des médias sociaux et cette présence numérique devient un enjeu de société » (Charest, Alcantara, Lavigne & Moumouni, 2017).

L'enjeu pour les institutions est d'obtenir de la visibilité sur leurs communications, mais également de promotion au moyen d'un discours prosélyte voire idéologique (Roventa-Frumusani & Farcas, 2020), mais également de présenter et représenter l'institution et ses décisions - particulièrement en matière d'actions publiques. Il s'agit également d'asseoir la légitimité de l'institution et d'aider au maintien d'un ordre social, en ce qui concerne notamment les institutions publiques (Pasquier, 2011). L'on retrouve donc l'idée de légitimer l'institution par le biais de sa communication. La communication institutionnelle a une visée stratégique complexe fonctionnant en réseaux, tant au niveau interne qu'externe à l'organisation concernée (Lavigne, 2002). En effet, les risques existent au sein de l'organisation, quelle qu'elle soit (grève des employés, arrêts maladie, crise interne, ...) tout comme de manière extérieure (inondation d'un service, guerre, incident diplomatique, ...). Il est donc crucial d'opérer une stratégie de communication efficace afin de prévenir, d'anticiper et de gérer les risques et la communication qui les accompagne. Communiquer sur les réseaux sociaux, réseaux de proximité par excellence, c'est tenter de créer de la connivence avec le public-cible. Roventa-Frumusani et Farcas (2020) évoquent une « double-visée informative et relationnelle » de la communication institutionnelle.

Pour être efficace, la communication institutionnelle doit donc recourir aux médias de masse. Citons Burger : « [...] l'ancrage dans les médias est essentiel qu'il s'agisse d'Internet, de la radio-télédiffusion ou de la presse écrite. Les médias de masse [...] établissent une relation unilatérale avec leur public non répondant, ce qui rend la communication paradoxalement sans échange » (Burger, 2013). Nous allons prochainement revenir sur le concept de média de masse ou *mass media*.

Acteurs institutionnels et communication de masse

Par communication, nous pouvons entendre en sciences de l'information et de la communication à la fois la communication interpersonnelle, la communication de groupe et la communication de masse. Nous aborderons ici cette dernière, plus à propos vis-à-vis de notre objet d'étude.

En effet, la communication sur les risques prend place dans la communication de masse : il s'agit de faire passer un message au plus grand nombre concernant un risque quel qu'il soit ; ce message peut être par exemple de nature préventive ou informative. La communication de masse s'entend par l'ensemble des techniques contemporaines visant la communication d'un acteur social vers un public nombreux, selon l'Encyclopaedia Universalis dans un article rédigé par Olivier Burgelin, maître assistant à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS). Son évolution a suivi celle des médias de masse, le terme mass media existant depuis les années 1920. Ce terme reflète l'avènement de la société industrielle en cela qu'il est question de production de masse, tout comme la production industrielle elle-même (Parasie & Beuscart, 2009). Le terme est étudié dès les années 1960 avec la création par Georges Friedmann du Centre d'études des communications de masse au sein de l'Ecole pratique des hautes études. Il est notamment défini en 1964 par Marshall McLuhan, théoricien de la communication et fondateur des études contemporaines sur les médias, dans son ouvrage *Understanding media*. Le phénomène, traduit en 1969 en masses-média par l'Académie française, possède quatre caractéristiques principales : elle est descendante (la communication d'une entité vers un public), unilatérale en cela que le public-cible n'interagit pas avec le véhicule du message, indifférenciée (toutes les composantes du public-cible reçoivent en même temps le message), enfin l'information est une mosaïque et présentée selon des contenus prédéfinis (McLuhan, 1969). Cette définition se place dans un contexte où la télévision subit un véritable boom, le nombre de postes ayant subi une évolution positive et exponentielle après la Seconde Guerre mondiale. L'on peut distinguer deux catégories de médias de masse : d'une part, les mass media à visée commerciale et produits par « de puissantes équipes professionnelles » et d'autre part les médias de masse à visée informative (Cloutier, 1973).

L'histoire des médias de masse suit donc l'évolution des sciences et de l'industrie. Le premier est la presse, qui se développe particulièrement durant la période industrielle, qui permet l'impression massive de journaux. Toutefois, l'on peut déterminer qu'elle était déjà utilisée comme un vecteur de communication institutionnelle dès le XVII^e siècle via le premier grand périodique La Gazette. Le développement de la presse est freiné par l'analphabétisme, il faudra attendre le XIX^e siècle pour qu'elle se déploie pleinement. La censure l'accompagne, notamment celle de Napoléon Bonaparte, qui entend conserver le monopole de la presse d'Etat à des fins politiques car la censure atteint particulièrement la presse jacobine et libérale. Rétablie sous la III^e République en 1881, la liberté de la presse permet l'essor de nombreux journaux mais également de syndicats de journalistes. L'essor de l'ère industrielle et des presses de plus en plus efficaces permet d'atteindre la parution de 80 à 90 quotidiens entre 1881 et 1914. En 1890, alors que la population française atteint le nombre de 40 millions de personnes, le quotidien Le Petit Journal est tiré à un million d'exemplaires chaque jour (Parasie & Beuscart, 2009). La presse atteint son apogée dans les années 1930 où elle est alors le principal média de masse mais ce monopole est menacé à la fois par la censure des deux Guerres mondiales et par l'essor de la radio.

À la fin du XIX^e siècle, le premier message hertzien à longue distance est émis depuis l'Angleterre et traverse la Manche pour être capté en France, que l'on doit à Guglielmo Marconi. Les expériences se succéderont : Branly, Ducretet, Righi, De Forest, ... La radiodiffusion en tant que telle, c'est-à-dire émettre un message à destination d'inconnus, d'un public indéfini, se développe particulièrement après la fin de la Première Guerre mondiale. La radio est donc au départ utilisée durant la guerre à des fins militaires : jusqu'en 1919, la radio est une véritable arme de guerre, les émissions privées sont interdites (Miquel, 1972). Il s'agit de ne pas obstruer les fréquences d'un média alors stratégique et décisif. Ensuite, la radio remplit plusieurs fonctions : divertir, éduquer, conserver, inciter, inculquer (Alibert, 1992).

L'avènement de la télévision après la Seconde Guerre mondiale voit le nombre de postes passer de 5 à 9 millions en seulement dix ans, entre 1945 et 1955 pour un peu plus de 43 millions d'habitants en France. L'Etat a le monopole sur les chaînes de télévision : la Radiodiffusion télévision française est une administration publique rattachée aux PTT et financée par la redevance télévision (supprimée en 2022). À partir des années 1960 et la large couverture du territoire français par des émetteurs-

récepteurs, le journal télévisé devient la « messe du 20h », regardée par des millions de téléspectateurs ; elle est alors un véritable outil de communication de masse au service des institutions (Cohen, 2011). La télévision reste un service public jusque dans les années 1980 où le président élu, François Mitterrand, annonce l'ouverture à la concurrence. Des canaux sont ouverts et les chaînes privées se multiplient, des monopoles se forment à leur tour. La privatisation d'une partie des chaînes de télévision, d'Internet et d'un processus de mondialisation culturelle ont transformé le rapport à la télévision, sa place et son rôle (Cohen, 2011), il n'en reste pas moins que la télévision reste l'écran le plus regardé avec par ailleurs une hausse de 23% du temps passé devant l'écran entre 1986 et 2010 (respectivement 2h47 et 3h27)³.

Enfin, la démocratisation d'Internet à la fin des années 1990 et particulièrement au début des années 2000 voit une explosion des moyens de communication : l'Etat, la presse, les radios, des organisations privées et publiques, des créateurs de contenus et notamment les « influenceurs », les désinformateurs, les partisans de théories du complot ; tous se servent d'Internet pour toucher une large audience, pour communiquer en masse. Internet est le média parfait pour cela. Dans le cadre de l'avènement d'Internet, il faudrait revoir la caractérisation des médias de masse vue par McLuhan (op. cit.) : la communication n'est plus descendante ni unilatérale, puisque le public-cible peut interagir avec le véhicule du message - et en particulier sur les réseaux sociaux et sections commentaires des journaux en ligne, elle est différenciée puisque toutes les composantes du public-cible ne reçoivent pas nécessairement le message en même temps ; il reste cependant que l'information est une mosaïque présentée selon des contenus prédéfinis. Il n'est toutefois pas étonnant qu'une définition de 1969⁴ ne puisse être illustrée par un média démocratisé quarante ans plus tard. Si aujourd'hui, il est largement admis que le web constitue un média de masse, le sujet a fait débat au sein des professionnels de l'information et de la communication. Le centre d'Education aux Médias considère qu'Internet constitue un média de masse à part, par ses propriétés de rétroaction et de participation qui le distinguent des médias de masse classiques (2007). Michel Hermans (2001) affirme comme McLuhan que tout média de masse est unidirectionnel, à l'exception d'Internet qui entraîne une communication

³ [Plus souvent seul devant son écran - Insee Première - 1437](#)

⁴ Année de la diffusion massive de la télévision dans les foyers à l'occasion de l'alunissage.

bidirectionnelle, comme nous venons de le supposer. Nous pouvons également noter que les réseaux sociaux, par le fait qu'ils diffusent et propagent l'information de manière quasiment instantanée, offrent une "caisse de résonance à la conflictualité" en internalisant les oppositions (Libaert & Allard-Huver, 2014). L'exemple le plus frappant est Twitter, véritable arène d'affrontements entre idéologues opposés.

Ce qu'ont en commun toutes les technologies sus-citées sont "la transmission d'une information passée ou lointaine, [lui faisant] éventuellement subir des transformations et la délivrent à un acteur ou s'en servent pour agir eux-mêmes" (Lesourne, 1997). L'usage quotidien de la communication médiatée révèle le changement social qui s'est produit dans les sociétés industrielles avancées, en cela qu'il s'est imposé dans tous les aspects du quotidien : les loisirs, le travail, la vie pratique (Jouët, 1997). Aujourd'hui, la communication institutionnelle est largement effectuée via Internet, sur les sites web ou réseaux sociaux officiels. Twitter est intrinsèquement très réactif et transparent avec sa fonctionnalité « live ». Il se positionne comme l'outil parfait pour relayer un message auprès des cibles institutionnelles mais sont également utilisées par celles-ci pour toucher un large public de manière quasiment instantanée.

LES FORMES PRIVILEGIEES DE LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'IST ET DU RISQUE

Le sujet et les acteurs ayant été définis, nous allons désormais nous atteler à déceler les formes privilégiées de la communication sur l'IST et le risque. Nous développerons tout d'abord la question de la vulgarisation, qui intervient au service de la communication, puis nous aborderons la question de fond de l'intention derrière la communication sur l'IST et les risques par la communication d'acceptabilité et la controverse.

La vulgarisation au service de la communication sur l'IST et le risque

L'information scientifique et technique est accessible sur de nombreux supports, que nous pouvons définir en deux catégories : les rapports scientifiques et techniques, dont la consultation peut être restreinte voire privée - pensons aux

rapports en entreprise, par exemple - mais elle peut tout aussi bien être disponible dans les médias de masse et de manière écrasante, sur Internet. Ainsi, au 23 mai 2023 il est possible d'accéder sur le site Internet PubMed⁵ à près de 26,8 millions d'articles scientifiques relevant de la littérature médicale en version intégrale, sur lesquels 10,9 millions sont accessibles gratuitement. La limite de ce genre de document est qu'il est réservé à un public d'initiés, il est en effet généralement difficile de saisir les enjeux et conclusions des chercheurs tant les termes scientifiques et techniques sont difficiles d'accès. La manière la plus efficace de communiquer sur l'information scientifique et technique consiste en la vulgarisation de celle-ci ; tout cela pose la question des rapports entre science et société, en filigrane la question des sciences participatives. Hier les choses étaient simples : d'un côté la science, le progrès et les savants, de l'autre un public curieux de connaissances, au milieu la vulgarisation. (Wolton, 1997)

Commençons par une définition généraliste de ce qu'est la vulgarisation. Selon le dictionnaire Larousse, il s'agit de « l'action de mettre à la portée du plus grand nombre, des non-spécialistes des connaissances techniques et scientifiques », soit de l'expert vers le profane. Nous pouvons ici faire le lien avec les définitions du risque par Kermisch et Rohrman et Renn, qui, rappelons-le, évoquent la réalité objective et la réalité subjective du risque ; la première étant la spécialité des scientifiques. La vulgarisation spécifiquement orientée vers les risques viserait donc à propager cette réalité objective pour, supposons-le, amoindrir la réalité subjective ou modifier celle-ci. La vulgarisation fait partie intégrante des missions des chercheurs, il s'agit de sortir du jargon professionnel et de s'exprimer en des termes simples avec une visée pédagogique. La vulgarisation intervient dans le cadre des missions de développement de l'esprit critique des citoyens, mais permet également de créer un environnement favorable aux sciences : c'est probablement ce que visait l'essor de la vulgarisation d'après la guerre de 1914-1918. Vulgarisation et communication sont ainsi intimement liés, de ce fait il n'est pas rare aujourd'hui de croiser du contenu pédagogique sur des plateformes telles que YouTube et d'autres réseaux sociaux, les créateurs de contenu ayant généralement à leur disposition plusieurs médias sociaux pour communiquer avec leur public. Une différence est à faire avec la médiation, qui comporte une dimension vulgarisatrice mais dans une

⁵ <https://en.wikipedia.org/wiki/PubMed>

communication bilatérale, tandis qu'il n'existe de relation entre communicant et public que dans un seul sens en ce qui concerne le rapport scientifiques-public. Le médiateur ou vulgarisateur fait donc office de traducteur.

Durant longtemps, la vulgarisation a été perçue de deux manières traditionnelles : premièrement, une conception cognitive en a fait « la simplification d'un contenu spécialisé abstrait à un niveau concret en adéquation avec les connaissances générales d'un public profane », une seconde relève de la conception linguistique qui présente la vulgarisation comme une traduction du vocabulaire technique en vocabulaire profane (Merhy, 2010). Dans la continuité de cette idée de traduction, Bensaude-Vincent (2010) rappelle que la tâche du vulgarisateur est de traduire le langage des experts vers le grand public (Bensaude-Vincent, 2010). Le terme même de vulgarisation ne serait pas neutre par son étymologie vulgaris, qui en effet correspond au public, à la foule, à ce qui appartient à tout le monde. De ce fait, il oppose le groupe des « sachants » cultivés à celui d'une foule indifférenciée et anonyme « définie par un manque » (Bensaude-Vincent, *ibid.*, 2010), les producteurs de savoir face à un « public défini négativement par défaut de science » (*ibid.*). Pour autant, le public ne serait pas un « récepteur totalement anonyme » puisqu'il possède des attentes et que le chercheur peut évaluer le niveau de formation préexistante globale sur une question par son public (Merhy, 2010). Toutefois, le début des années 2000 voit arriver la mode de la science citoyenne et participative, qui permet d'en finir avec l'idée que les récepteurs seraient une foule comme une masse informe de non-cultivés.

Lorsqu'il s'agit de sujets sensibles touchant à des risques, il peut être périlleux pour le vulgarisateur de communiquer sur un sujet : nous pensons notamment aux questions liées à la géopolitique (peut-on parler de l'État d'Israël quand 138 pays reconnaissent l'État de Palestine ?) ou aux questions sanitaires (comment mesurer le chômage ?). Plus encore, ce sont les questions liées aux risques nouveaux et difficilement prévisibles qui transforment l'exercice de vulgarisation en un exercice acrobatique : comment parler d'OGM, du nucléaire, de PMA de la manière la plus scientifique et « neutre » lorsque ces sujets déchaînent les passions, suscitent controverses (sociales ou techniques) et débats en cela qu'ils représentent des questions socialement vives.

La question de la vulgarisation est également étroitement liée à celle de la désinformation, puisque sur les réseaux sociaux, celui qui s'invente une légitimité

peut se prétendre vulgarisateur. Nous entendons par là des YouTubeurs tels que Bob vous dit toute la vérité, qui se positionne comme expert pour mieux désinformer son audience. De plus, la vulgarisation ne peut pas être parfaite dans sa mission car le public récepteur ne peut pas vérifier les propos du communicant, la communication est de surcroît unilatérale (Roqueplo, 1974), ce qui n'est pas sans rappeler McLuhan (op. cit.) ; nous pouvons néanmoins nuancer ce propos en invoquant la communication bilatérale de Michel Hermans (op. cit.) permise par les médias de masse. Cela appelle à la fois la question de l'expertise et de la légitimité du communicant, mais également la question de l'éducation aux médias et à la lutte contre la désinformation par la vérification des sources - souvent non vulgarisées et donc difficiles d'accès pour le profane, telles que les articles de PubMed. La question du lobbying est également prégnante, à la fois les vulgarisateurs peuvent être payés pour faire du prosélytisme quand d'autres en sont accusés à tort. La question de la confiance en les émetteurs de la vulgarisation scientifique et technique est donc centrale, en effet, « privé de sa faculté de juger en matière de science, [le profane] est condamné à vivre sous tutelle des experts, à ne pas penser par lui-même » (Bensaude-Vincent, 2010). À mesure des avancées scientifiques et techniques fulgurantes du XXe siècle et de la spécialisation et de la technicité des connaissances se creuse peu à peu un fossé entre science et profanes.

Par quels moyens vulgariser l'IST et les risques ? La communication sur les risques s'effectue à travers des médias spécialisés tels que des revues grand public, mais qui sont toutefois adressées à un public déjà familiarisé avec les questions abordées voire impliqués dans une démarche scientifique ; nous pensons notamment à Sciences et Pseudosciences, magazine de l'Association Française pour l'Information Scientifique (AFIS), qui propose chaque mois des dossiers de vulgarisation et de *debunking*⁶ mais dont le public-cible est déjà connaisseur de l'association et engagé dans une démarche sceptique. Une manière de toucher le grand public non-initié est donc l'utilisation des médias de masse, qui par essence ont pour rôle de transmettre de l'information aux publics non-spécialistes.

Il n'en reste pas moins que la vulgarisation reste un outil majeur de la communication de l'information scientifique et technique, généralement et

⁶ En français, démystification. Debunk : to expose or excoriate (a claim, assertion, sentiment, etc.) as being pretentious, false, or exaggerated. (dictionary.com) Debunk Definition & Meaning | Dictionary.com

essentiellement peu accessible au profane par son caractère très spécifique. Ainsi, institutions de toutes sortes utilisent la vulgarisation pour communiquer ; qu'il s'agisse en réalité d'une visée purement pédagogique ou parfois prosélyte, ou pour convaincre. Pour continuer dans cette idée, l'interprétation de la notion de vulgarisation changerait en fonction de l'idéologie propre à chaque pays et chaque époque (Jeanneret, 1994). Après la Première Guerre mondiale, l'on peut déceler deux changements de la vulgarisation : tout d'abord, elle se professionnalise, ensuite elle sert à « exalter les prouesses de la science » (Bensaude-Vincent, *ibid.*). Elle se professionnalise notamment dans les années 1980 avec la création d'institutions telles que des musées dédiés à l'IST (Las Vergnas, 2011), ou encore des Cités des sciences et de l'industrie dans plusieurs départements car la culture et le patrimoine industriels occupent une place importante pour les citoyens - par exemple, dans les anciens bassins miniers. Dans la même veine que Jeanneret (1994) et pour continuer dans notre idée de la vulgarisation prosélyte ou cherchant à convaincre, d'autres affirment que les groupes industriels se lient à l'essor de la vulgarisation de l'information scientifique et technique en mêlant information et propagande « dans un concert de célébration de la vie moderne » (Rhees, 1993) (entendons par là l'explosion du progrès scientifique et technique).

Dans son exploration de la vulgarisation, Merhy développe sur les producteurs et les récepteurs de celle-ci en conceptualisant le « contrat de vulgarisation » (Merhy, 2010). L'enjeu est triple : les émetteurs et récepteurs doivent pouvoir s'identifier simultanément et reconnaître leurs rôles respectifs, les récepteurs doivent être conscients de l'intention et de la finalité de l'acte de vulgarisation, mais également d'être au fait des circonstances et contraintes dans lesquelles s'effectue la vulgarisation. Les vulgarisateurs et les récepteurs deviennent partenaires, au moyen parfois d'un médiateur scientifique (qui peut être un journaliste, par exemple), dans « un espace dans lequel les sujets peuvent user de stratégies discursives pour tenter d'influencer l'autre » (Charaudeau, 1994). Le contrat repose donc en partie sur la cognition des individus, sur leurs sentiments et émotions et c'est tout le propos de l'article de Merhy (2010). Il s'appuie notamment sur les travaux de Charaudeau qui affirme que le succès de la vulgarisation s'explique par le fait qu'elle s'appuie sur des thèmes « porteurs d'émotion » (*ibid.* 1994). Dans la continuité de cette théorie, Merhy parle de « pathémisation » de la vulgarisation, terme qui provient du latin *pathos* qui, rappelons-le, signifie discours

ou propos d'un pathétique affecté ; le pathétique étant ce qui suscite l'émotion et la pitié. Cette pathémisation entraîne la sympathie du récepteur, qui adhère plus volontiers au discours du vulgarisateur - nous pouvons supposer que cela entraîne une réduction de l'esprit critique et du doute rationnel face aux propos énoncés. Le danger d'une telle utilisation du pathos peut également être une manipulation de l'information - et notamment dans les discours prosélytes - si le public se laisse avoir par cette intention sournoise qui avance cachée.

Toutefois, après son essor d'après-guerre et sa revenue en force dans les années 2010, la vulgarisation a connu son lot de détracteurs et une période de vide notamment lors de la dernière décennie du XXe siècle. Le processus de vulgarisation ne ferait que feindre d'éclairer tout en ne proposant que des "mystifications logiques" grâce à des "procédés rhétoriques" (Jeanneret, 1994). De plus, l'émergence de la science citoyenne et participative a considérablement réduit l'importance et l'impact des chercheurs en en opposant de moins en moins sachants-émetteurs et non-sachants-récepteurs puisque l'on enjoint le public à faire de la science. Pour autant, la vulgarisation scientifique ne disparaît pas, dans le sens où pour participer à l'édification du savoir scientifique il faut maîtriser certaines bases, transmises par les chercheurs. Le fait même de faire de la science remplace partiellement l'activité de vulgarisation ; nous pouvons citer l'expérience de science participative Derrière le blob, la recherche #elevetonblob initiée par le CNRS en 2022 où les participants, en récoltant eux-mêmes des données à mesure qu'ils élevaient un blob, ont appris au fur et à mesure qu'ils construisaient la connaissance. Pour autant, la vulgarisation scientifique a encore de beaux jours devant elle (Bensaud-Vincent, 2010) en raison des sujets brûlants de l'actualité qui nécessitent une vulgarisation accrue (citons l'exemple du réchauffement climatique). À la toute fin du XXe siècle et avec l'essor de la science citoyenne, le terme et la problématique de la vulgarisation ont « perdu de leur prestige, peut-être parce que sa modestie méthodologique n'est plus en phase avec l'air du temps » (Wolton, 1997) - soit la montée en puissance de la science citoyenne.

L'intention : la communication d'acceptabilité et le risque

La communication d'acceptabilité est définie par Libaert en 1996 comme celle qui s'effectue « en accompagnement d'un projet d'implantation industriel ou

équipementier, ayant un impact environnemental majeur » (Libaert, 1996). Principal théoricien de la communication d'acceptabilité, sensible et sur les risques, nous allons faire appel à Thierry Libaert tout au long de cette partie. Elle est donc étroitement liée à la question du risque, et par les projets qu'elle concerne, elle concerne également l'information scientifique et technique. La communication sur des thèmes sensibles serait une problématique sur des sujets d'envergure, comme la production d'armement ou, pour citer un exemple récent, l'envoi de chars à l'Ukraine. La communication d'acceptabilité serait une « variante locale » de la communication sur des sujets sensibles (Libaert, 2011), dans le sens où elle concerne l'implémentation de projets locaux ; nous pouvons citer l'exemple de la mégabassine de Sainte-Soline (projet acté en 2018 destiné à permettre l'irrigation des cultures agricoles en période estivale et de sécheresse) ou encore le site d'enfouissement des déchets de Bure où l'enjeu des institutions est l'acceptation par la population de ces projets industriels et environnementaux. Nous retrouvons l'idée de vulgariser l'information scientifique et technique dans les communications émanant des institutions, afin de toucher un public large qui serait plus enclin à accepter le projet. La communication d'acceptabilité vise donc à réduire le « risque d'opinion » (Koeberlé & Geoffroy, 2014), qui peut se traduire par une résistance au changement de la part d'une population donnée indécise face à un projet voire dans une optique protestataire.

Nous proposons ici la théorie des dix règles de la communication d'acceptabilité proposée par Libaert à partir d'étude de projets ayant abouti. Elle nous semble pertinente afin de saisir le deuxième aspect de la communication sur l'information scientifique et technique et les risques – le premier étant la vulgarisation. Si ce premier relevait plutôt de la forme, celui-ci relève davantage du fond de la communication. Nous nous basons sur l'article de Libaert publié en 1998 dans la revue *Communication et langages*, article fondateur de ses règles de la communication d'acceptabilité (Libaert, 1998). Tout d'abord, l'institution ou organisation communiquant doit amorcer la situation de communication suffisamment en amont du projet, qui néanmoins est confrontée à deux problématiques : le risque d'opposition face à un projet annoncé trop en amont avec trop peu de détails, et le risque de fuites du projet avant la communication par l'organisation concernée. Une deuxième règle est de rendre la communication participative afin qu'elle ne soit pas qu'un « simple flux d'information », il s'agit

donc d'instaurer une communication bilatérale afin que le dialogue avec le public participe à l'élaboration du projet. Cela diminuerait considérablement les risques d'opposition énoncés dans la première règle. Ensuite, l'organisation doit trouver des alliés : des partenaires susceptibles de soutenir le projet et d'y associer son image. Nous pourrions envisager l'exemple du gouvernement français et des laboratoires Pfizer qui se sont tous deux alliés dans leur communication d'acceptabilité lors des campagnes de vaccination contre le SARS-CoV-2, se faisant relais d'opinion en légitimant la parole de l'autre tout en usant de vulgarisation de l'information scientifique et technique. Une autre règle capitale est de communiquer sur les nuisances qu'implique l'implantation d'un projet d'implantation industriel ayant un impact sur l'environnement : plus la population sait à quoi s'attendre et moins le risque d'opinion est grand. C'est également l'occasion de communiquer sur les avantages du projet pour relativiser ses inconvénients et les nuisances engendrées. La cinquième règle est la question du ciblage : la médiatisation d'un projet, parfois très forte selon son ampleur, entraîne un élargissement de la cible - soit la population directement concernée par le projet ; il est donc question de chercher à contrôler la mise en débat public à la fois au niveau du périmètre et mais également au niveau de la teneur du débat. La sixième règle se place davantage dans un contexte d'affrontement entre deux parties où l'enjeu est « d'occuper le terrain » - notamment médiatique et par les relations presse – face aux adversaires du projet afin de diffuser un message positif, du moins plus rassurant que la partie adverse. L'idée est donc de choisir un porte-parole charismatique, mais également de recenser les actes qui permettraient une communication positive tout en n'hésitant pas à divulguer quelques informations négatives pour mieux les relativiser, contrecarrer l'adversaire et anticiper la critique. Il est ensuite question de communiquer par la preuve, c'est-à-dire de moins jouer sur l'émotion que sur la pertinence scientifique et technique du projet tout en restant transparent pour s'attirer la confiance du public-cible. La huitième règle consiste à communiquer par le symbole, c'est-à-dire par toute une sorte de production documentaire qui dépasse une seule et simple communication sur un sujet, par, pour citer les exemples de Libaert, l'édition d'une « lettre d'informations aux riverains, [la] mise en place d'un numéro vert, [l']organisation de réunions d'information, ... » (op. cit.) afin de construire une image de marque positive car la communication prendrait diverses formes. Il est ensuite question de communiquer par la proximité, c'est à dire que plus les instigateurs d'un projet se

placent loin du public touché par le projet et plus le risque d'opinion et d'opposition est grand. Il est donc nécessaire de porter le projet localement lorsque cela est possible, en maximisant les interactions en face-à-face, d'autant plus que les réseaux locaux (maires, collectivités territoriales, ...) semblent plus proches d'une population donnée. Enfin, il est nécessaire d'utiliser un langage accessible à toutes et tous par la communication de l'information scientifique et technique entourant le projet. Par exemple, alors qu'en ce moment-même est en construction le projet Grand Paris Express qui entend la construction de nouvelles lignes de transport métropolitain, un site Internet est dédié à la communication autour du projet et de nombreuses informations techniques sont disponibles pour tout un chacun en un langage simple et accessible.

La finalité derrière cette série de règles reste toujours de réduire le risque d'opinion et de susciter la confiance en les instigateurs du projet et ultimement son acceptation. Communication d'acceptabilité et risques sont liés en cela que les projets industriels et environnementaux appellent généralement une situation risquée, tout comme les exemples invoqués plus haut nous le suggèrent. La communication d'acceptabilité ne sert pas seulement à faire accepter un projet, elle impose d'accepter le risque derrière ce projet, car c'est bien souvent ce risque-même, considéré comme une menace ou un danger, qui génère la résistance chez une population donnée. L'information scientifique et technique est largement mobilisée et pas seulement dans la dixième règle, l'on la retrouve par exemple dans la septième règle (communiquer par la preuve) et même de manière transversale à toute la communication d'acceptabilité en cela que les projets qui y sont liés sont, ainsi que nous venons de l'établir, en lien direct avec le risque. Enfin, le risque d'opinion constitue un risque en soi, la non-acceptabilité d'un projet est un risque pour l'institution qui l'ordonne.

Les projets relevant de la communication d'acceptabilité sont soumis au débat public et à la controverse : nous avons déjà cité l'exemple de la construction d'une mégabassine à Sainte-Soline, mais nous pouvons continuer avec la question des OGM - la recherche scientifique n'ayant pas tout à fait statué sur le risque qu'ils représentent, ils sont toujours perçus comme un risque de manière générale - ou encore la construction d'un nouveau réacteur nucléaire à Flamanville. La question du risque est prégnante et est ici encore étroitement liée à la question de l'information scientifique et technique et la vulgarisation sur celle-ci.

L'IST et le risque sont amenés à faire controverse, en particulier dans le contexte de la communication d'acceptabilité. La controverse est une discussion suivie sur une question, motivée par des opinions ou des interprétations divergentes. Il ne faut pas confondre polémique, débat et controverse ; celle-ci étant définie par la médiatisation d'un débat scientifique mobilisant des opinions publiques et présentant un enjeu économique et une dimension (inter)nationale (Le Marec & Babou 2015). Elle possède une caractéristique triadique (Mauger-Parat & Peliz 2013), c'est-à-dire qu'elle intervient entre deux groupes d'adversaires et une troisième partie, qui se fait à la fois public et juge. La controverse scientifique peut donc aussi bien être interne à une communauté scientifique donnée et rester dans le jargon professionnel, tout comme elle peut pénétrer la sphère publique et appeler la vulgarisation.

Si l'on prend l'exemple de la controverse autour du glyphosate (herbicide le plus utilisé dans le monde qui serait potentiellement cancérigène), l'on observe que sur la scène médiatique, producteurs et utilisateurs de pesticides affrontent les scientifiques ayant alerté sur la toxicité de l'herbicide ; les premiers n'hésitant pas à lancer et manipuler des polémiques autour du sujet pour maîtriser le débat et l'information scientifique (Allard-Huver, 2021) - renvoyant à la typologie de Libaert (1998). L'information scientifique est alors à la fois ce par quoi et ce contre quoi les acteurs de la controverse s'affrontent : les données telles que les études scientifiques de toxicité et la composition des produits transmis par l'industrie agro-alimentaire aux agences sanitaires (notamment européennes) sont chasse gardée ; en effet cette dernière refuse de rendre ces données accessibles au grand public car elles relèveraient du secret des affaires (Bauer 2012). L'absence d'information scientifique par censure bénéficie d'une couverture médiatique, cette médiatisation entraînant toutes les spéculations et renforçant la controverse autour de la communication. De cette manière, la controverse et l'affrontement des différents acteurs autour de l'information scientifique sur la scène médiatique engendrent des enjeux économiques et politiques (Le Marec & Babou, 2015).

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUTOUR DU RISQUE ELECTRONUCLEAIRE

Nous allons dans un deuxième temps revenir sur la communication institutionnelle autour du risque et de la sûreté électronucléaire : le contexte historique, ses acteurs et la production documentaire par ces derniers.

DES PERIODES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE SUR LE RISQUE ELECTRONUCLEAIRE

Afin de contextualiser la communication institutionnelle sur le risque nucléaire, nous entendons la scinder en cinq périodes. Cette communication suit naturellement les phases de développement de l'électronucléaire et des institutions y étant rattachées, phases qui s'inscrivent dans un contexte géopolitique ; ainsi il est difficile de dissocier géopolitique, communication institutionnelle, développement de l'électronucléaire et des institutions qui y sont liées. Nous ne parlerons pas de l'utilisation du nucléaire dans un cadre militaire malgré la richesse de la médiatisation du sujet et des intrications politiques depuis sa première utilisation. Ces cinq périodes se suivent de cette manière : premièrement, celle du développement du programme nucléaire français et la communication l'entourant jusque dans les années 1970, puis nous explorerons la communication institutionnelle au moment de l'accident de Three Mile Island en 1979. Notre troisième période débute avec l'accident de Tchernobyl et le fiasco communicationnel des institutions françaises, et s'achève durant les années 1990-2010, qui feront elles aussi l'objet d'un paragraphe dédié car marquées par une communication davantage orientée par les préoccupations environnementales. Enfin, nous aborderons une quatrième période, qui débute après la catastrophe de Fukushima-Daiichi. Nous justifions ce découpage par événement majeur entourant l'électronucléaire (accident, contestation) en arguant que chacun d'entre eux a eu une influence sur la gestion de la sûreté et sur la communication l'entourant.

1945-1970 : développement du programme nucléaire

Notre première période de production documentaire s'étend de la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'aux années 1970. Tout d'abord, après la découverte de la fission de l'atome en 1939 mais plus encore après les catastrophes d'Hiroshima et Nagasaki en août 1945, le gouvernement français entend exploiter l'énergie de l'atome (Le Renard, 2017). Cette même année, le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) est créé par ordonnance par le gouvernement français, qui porte dès le départ la question de la sûreté des infrastructures. S'il n'est pas encore question de société du risque au sens de Beck, il est question par l'État moderne de maîtriser la nature (ici, l'atome) et de se délivrer de ses atteintes (Quenet, 2015) (ici, son pouvoir potentiellement destructeur par une utilisation civile). Le programme électronucléaire français débute réellement en 1952 avec l'ouverture du centre d'études nucléaires du CEA dans l'Essonne. Au milieu des années 1950, la question de la sûreté fait l'objet d'une professionnalisation et d'une institutionnalisation (Boudia, 2014), notamment par la création d'autres instances (inter-)gouvernementales : la commission consultative pour la PEON (pour Production d'Electricité d'Origine Nucléaire), signature des traités de Rome portant la création d'Euratom qui entend notamment maîtriser les risques liés à l'énergie nucléaire, militaire comme civile. Face à l'utilisation de l'énergie atomique civile par les anciens Alliés et membres des Nations Unies, le gouvernement français souhaite faire de la France un pays leader dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale (Le Renard, 2017). Les années 1960 voient donc une accélération exponentielle du programme électronucléaire favorisée par des politiques publiques permises par un consensus des partis politiques français les plus puissants. Les infrastructures sont équipées de capteurs afin d'assurer au mieux la défense des réacteurs et certaines opérations sont informatisées et automatisées dans le but de toujours renforcer la sûreté des sites. C'est ainsi que débute au milieu des années 1970 la phase industrielle, toujours théorisée par Le Renard, lorsqu'EDF s'empare de l'énergie atomique à des fins concurrentielles. Cependant, les pays impliqués dans l'AIEA continuent de travailler ensemble pour la sécurisation de leurs sites par des visions convergentes et l'adoption d'un ensemble de concepts communs (Boudia, 2014), ce qui aboutit notamment en la rédaction commune d'un « rapport de sûreté » rapportant différents scénarios d'accidents et les mesures envisagées pour y répondre.

1979 : Three Mile Island, premier accident électronucléaire majeur : quelle gestion communicationnelle post-accidentelle ?

En 1974, Pierre Messmer - alors Premier ministre - annonce le lancement d'un programme nucléaire à grande échelle (80 réacteurs d'ici à 1985) par le biais d'un entretien télévisé. Le discours officiel est que l'atome est le sésame de l'indépendance énergétique française, ses retombées économiques seront localement bénéfiques et les emplois seront pérennes. Peu de documentation reste accessible au grand public à cette époque, si ce n'est par le biais de rares interventions télévisées qui visent davantage à rassurer la population au niveau économique qu'à chercher à vulgariser l'information scientifique et technique, qui concerne les installations, ni à rassurer sur les dangers éventuels. Pourtant, la contestation bat son plein à la suite de l'annonce du Plan Messmer, c'est par ailleurs en France qu'elle est la plus virulente en Europe. Les populations locales sont rejointes par syndicalistes et politiciens et supplantent alors le travail des experts institutionnels français en traduisant de la documentation technique de l'anglais au français afin d'alerter sur les risques.

Un accident viendra perturber la communication institutionnelle, il s'agit de l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island le 28 mars 1979 dans l'Etat de Pennsylvanie aux Etats-Unis. Il est alors perçu comme l'accident nucléaire le plus grave jamais survenu dans le monde, avec une position de classe 5 sur l'échelle de l'INES. Une succession de défaillances techniques et d'erreurs humaines provoquent la fusion partielle du cœur du réacteur 2 de la centrale. Le débat sur la sûreté nucléaire a alors connu un engouement sans précédent, d'autant plus que la communication institutionnelle étatsunienne a à la fois été contradictoire, tout en étant tardive. La contestation est alors très forte aux Etats-Unis vis-à-vis de l'électronucléaire.

En France, le retentissement est moindre – probablement car l'information circule peu rapidement avec les TIC de cette époque – mais amène toutefois les autorités à réagir. Un rapport sur l'état de sûreté des centrales en France est produit en seulement un mois et est remis à la fois au gouvernement mais aussi mis à disposition du grand public le 27 avril 1979. Ce rapport a pour vocation de rassurer la population française à la fois d'un point de vue scientifique et technique, à savoir

que le fabricant des centrales étatsuniennes et françaises diffèrent et que donc, il n'y aurait rien à craindre ; mais également au niveau humain : l'accident de Three Mile Island est en effet en partie le fruit d'erreurs humaines. Il est nécessaire de rassurer pour mieux continuer le développement du nucléaire en France, qui dans les années 1970 concurrence sérieusement le pétrole et est vecteur de création de nombreux emplois. TF1 s'empare du sujet en décrivant le rapport au journal télévisé du 27 avril 1979, d'autres reportages sont tournés sur le sujet et diffusés sur la chaîne. Il est intéressant de noter que TF1 est alors déjà une chaîne télévisée privée, et que les chaînes du service public sont restées dans le silence - en tous les cas, nous n'avons trouvé aucune archive allant dans ce sens. Ce n'est pas la première fois que le sujet du nucléaire est traité au journal télévisé, il s'agit en revanche de la première fois qu'un rapport institutionnel sur l'électronucléaire est rendu public. Pour autant, la chaîne télévisée TF1 se place en contradiction avec l'Etat, représenté par François Mitterrand qui à la suite de l'accident de Three Mile Island s'est rapproché des mouvements écologistes anti-nucléaire. Il propose une liste de promesses en cas de victoire en 1981 et notamment un grand moratoire avant la construction de nouvelles centrales (promesses qui ne seront pas tenues, tous les projets aboutiront). Quoi qu'il en soit, après la publication de ce rapport une attention particulière sera portée à la sûreté des installations nucléaires et à la production documentaire dans le but de réprimer la contestation anti-nucléaire et de rassurer la population.

1986 : Tchernobyl et le nuage qui se serait arrêté à la frontière, fiasco d'une communication institutionnelle maladroite

Au début des années 1980 et après l'accident de Three Mile Island, le gouvernement français assouplit sa politique de secret pour glisser vers plus de transparence autour de l'utilisation civile du nucléaire et de la sûreté, en partie en réaction aux mouvements écologistes anti-nucléaire qui émergent tout d'abord dans les années 1970 à la suite de la Déclaration de Stockholm. L'on assiste alors à une communication institutionnelle qui va défendre le nucléaire non plus sur des questions économiques mais également sur des questions de société, de sûreté.

L'élément pivot en matière de sûreté nucléaire est évidemment la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (26 avril 1986) et le « silence [à son] propos en France »,

dénoncé par Hubert (2000) dans un rapport sur la gestion du risque. L'accident tristement célèbre est dû à l'explosion du réacteur n°4 de la centrale, provoquant la plus grave catastrophe nucléaire de l'histoire en étant classe 7 (soit le maximum) sur l'échelle de l'INES. En ce qui concerne la gestion communicationnelle du gouvernement français, il est aisé de dire qu'elle a été maladroite ; aujourd'hui subsiste encore le mythe selon lequel une présentatrice météo aurait déclaré devant les caméras que le nuage radioactif s'arrêterait aux frontières françaises. Ce qui a pu donner l'impression aux français que l'information leur avait été cachée, c'est la communication tardive du gouvernement : si le SCPRI (ancêtre de l'IRSN) a communiqué dès le 1er mai, son audience reste faible ; c'est bien de la part du gouvernement qu'une réponse est attendue et celle-ci n'arrive que le 6 mai par un communiqué du ministère de l'Agriculture. Celui-ci va maladroitement à l'encontre des communications du SCPRI qui fait état d'un haut niveau de radioactivité dès le départ, en prétendant que le territoire français aurait été « épargné » du fait d'un anticyclone qui finalement a laissé place au nuage radioactif

Nous pouvons dès lors parler de mésinformation, soit de nouvelles erronées - ce qui la différencie de la désinformation, c'est l'intentionnalité : tandis que dans ce dernier cas l'information est délibérément fausse, la mésinformation renvoie à une information non-intentionnellement erronée. Dans ce cas précis, elle provient d'un manque de communication entre les différents acteurs institutionnels français. Si l'autorité en charge de la sûreté nucléaire à l'époque a tout de suite communiqué sur l'incident, le gouvernement s'est muré dans le silence durant dix jours après l'accident. Forte de ces contradictions et mésententes entre autorités nucléaires et gouvernement, nous pouvons émettre l'idée que la communication institutionnelle sur l'accident et sur la sûreté de manière générale a tourné au fiasco.

1990-2010 : après les accidents, l'inquiétude environnementale

Après les catastrophes qui ont marqué la fin des années 1970 et les années 1980, nous assistons à deux types de communication institutionnelle : celle qui émane des instances gouvernementales, mais également des institutions anti-nucléaire. La contestation écologiste s'amplifie, le nombre d'associations anti-nucléaire ne cesse de croître entre les années 1990 et 2010. Rappelons que pour

Laval (2016) l'institution est « toute forme réglée de rapport social entraînant un ensemble d'obligations de la part des sujets de l'institution [qui] peut être un groupement formel ou une organisation ». Certaines associations revêtent donc un caractère institutionnel, tel que Greenpeace ou la WWF. Les associations naissantes sont de toute taille, il peut s'agir d'antennes nationales d'institutions internationales, tout comme des petites associations régionales ou encore nationales, la plus connue étant le Réseau Sortir du Nucléaire. Ces associations rejettent le nucléaire militaire comme civil, arguant d'une part que ce dernier engendre de la pollution radioactive mais également que l'Autorité de Sûreté Nucléaire ne peut tout contrôler en matière de risques. Les formes de communication de ces institutions anti-nucléaire sont diverses : sites Internet, tracts distribués dans les rues, manifestations, articles dans des journaux et magazines, ... dans le pays comptant le plus grand nombre de centrales nucléaires au monde. Face aux contestations, le gouvernement français a continué à mettre en avant les avantages économiques et énergétiques du nucléaire, celui-ci étant considéré comme une source d'énergie propre et sûre. Les chaînes du groupe France Télévision, service public, relaient des reportages dans ce sens, avec par exemple des émissions *C'est pas Sorcier* lui étant consacrées, mais également par des reportages depuis les centrales.

Fukushima, et après ?

Enfin, une dernière période peut être définie comme post-Fukushima, catastrophe survenue le 11 mars 2011 répondant comme un cas d'école à la définition de Beck de la société du risque. La catastrophe est provoquée par un tsunami, qui entraîne plusieurs explosions et la fonte de trois des six réacteurs de la centrale. L'accident défraye alors la chronique au niveau mondial et en France, les journaux télévisés couvrent abondamment l'événement durant plusieurs jours voire semaines. Très rapidement, l'inquiétude concernant le nucléaire civil reprend de plus belle et a pour conséquence de raviver la contestation anti-nucléaire notamment au Japon mais également en France (Gaulène, 2016). André-Claude Lacoste, alors président de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, déclare dans les colonnes du *Monde* du 30 mars 2011 qu'il est absolument nécessaire que les instances gouvernementales tirent toutes les leçons de la catastrophe en matière de sûreté. Une recherche

“Fukushima” dans les articles en ligne de l’ASN montre 236 résultats sur l’année 2011 seulement, la plupart étant par ailleurs des retours d’expérience.

La catastrophe de Fukushima a en effet amené les institutions gouvernementales à revoir leurs politiques de sûreté, avec notamment des contrôles plus stricts et plus réguliers du côté de l’Autorité de Sûreté Nucléaire qui relève dix ans plus tard que les exploitants des centrales (EDF) et les autres acteurs du nucléaire (Orano, CEA) ont entrepris des efforts en termes d’amélioration des dispositifs de sûreté dans leurs installations. Le site Internet de l’ASN devient même un site “spécial Japon” durant environ un mois après la catastrophe (information obtenue via Wayback Machine) et publie un compte-rendu de la situation jour après jour.

LES ACTEURS DE L’ELECTRONUCLEAIRE : QUI FAIT INSTITUTION ?

Dans le cas de l’électronucléaire, nous pouvons situer d’un côté des institutions gouvernementales liées à la sûreté et la vigilance et de l’autre les exploitants d’uranium et producteurs d’électricité. Au travers de ses instances publiques, l’Etat « veille à l’information du public sur les risques liés aux activités nucléaires et leur impact sur la santé et la sécurité des personnes ainsi que sur l’environnement ». Nous allons présenter ici les acteurs qui nous intéressent et leur communication générale en cela qu’ils sont producteurs du contenu du corpus étudié en troisième partie de ce mémoire. Il s’agit d’acteurs majeurs de l’électronucléaire en France : l’ASN, l’IRSN, EDF et Orano.

L’ASN

L’Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) est une autorité administrative indépendante créée par la loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire. Elle est chargée du contrôle des activités nucléaires civiles en France. Selon le site Internet <https://www.asn.fr/> l’ASN a trois missions : informer, réglementer, contrôler qu’elle exerce sous le prisme de quatre valeurs : compétence, indépendance, rigueur et transparence.

Ces trois missions font chacune l'objet d'une rubrique accessible via la page d'accueil du site Internet, qui ne présente aucune visée promotionnelle. Globalement, le site présente la filière nucléaire et la sûreté entourant les installations et la réaction nucléaire même ; nous aurons l'occasion de revenir sur cet aspect plus tard dans notre exposé lorsque nous aborderons la gestion communicationnelle du risque. Les nombreux dossiers pédagogiques proposés sont illustrés par des photographies montrant des personnels de centrale affairés, des médecins en ce qui concerne le nucléaire médical, des piscines de refroidissement de réacteurs, mais également des infographies détaillées. Il est donc question non pas de présenter le nucléaire sous une forme promotionnelle comme cela peut être le cas pour les acteurs EDF et Orano, mais de décrire la réalité en des termes par ailleurs neutres et sans slogan ni prosélytisme. Nous pouvons simplement noter la charte graphique du site, axée sur la couleur vert foncé, tant en ce qui concerne le logo que des bandes sur la page d'accueil ou encore les liens hypertextes qui contiennent les articles du site Internet. Les rubriques consacrées à la consultation du public et aux actualités sont quant à elles violet foncé. Ces deux couleurs sont globalement celles des infographies proposées en illustration d'articles relevant de l'information scientifique et technique.

L'IRSN

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) est un établissement public à caractère industriel et commercial, cela signifie qu'il a pour but la gestion de l'activité d'un service public de nature industrielle et commerciale – s'agissant ici de l'énergie nucléaire. Fondé en 2001 par la fusion d'autres institutions du nucléaire, son but est d'assurer des missions de recherche et d'expertise indépendamment du secteur privé des industriels. L'IRSN présente ses principales missions sur la page « Qui sommes-nous ? » de son site Internet : « expertiser, rechercher, protéger, anticiper, partager », missions au service des pouvoirs publics et de la population. Dans ce même paragraphe, il est défini que les chercheurs et experts de l'Institut ont pour vocation de faire connaître leurs travaux et partager leurs savoirs avec la société ; l'IRSN a de ses propres mots vocation à « améliorer l'accès à l'information » (de fait, à caractère scientifique et technique).

Le Site Internet de l'IRSN arbore le logo des services publics de la République Française, légitimant ainsi son contenu et garantissant son institutionnalité. L'ensemble du site arbore la couleur rouge, généralement associée au danger, mais également la couleur bleue pour des rubriques concernant les outils et ressources. Nous pouvons émettre l'hypothèse que les couleurs, sur fond blanc, rappellent simplement les couleurs de la République. L'IRSN axe son site Internet et donc sa communication sur plusieurs thèmes : l'environnement, la santé, la sûreté, la sécurité, la non-prolifération, la crise, le dialogue et la pédagogie. Contrairement au site Internet de l'ASN, l'IRSN fait dans sa communication la promotion de la filière tout en répondant à ses missions de recherche et d'expertise. La question de l'indépendance est toutefois respectée. La page d'accueil montre la présence d'experts de l'IRSN dans divers événements : pour l'anniversaire de l'OPECST ou encore aux 7e Rencontres Européennes de la participation à Rouen. Plusieurs vidéos sur l'ensemble du site montrent des chercheurs et des experts souriants exposant leur travail quotidien en matière de sûreté, notamment. Le site Internet fait la part belle aux actualités de l'IRSN, tant internes avec la promotion de collaborateurs qu'avec la publication de rapports, que de la participation de l'Institut à divers événements et de la certification par d'autres instances de sûreté.

EDF

Après la Seconde Guerre mondiale, Electricité de France ou EDF est créée comme service public unique de l'électricité. En effet, il devient nécessaire de centraliser la production et la distribution de l'énergie, alors assurée par plus de 1200 entreprises privées dont la variation de prix crée des inégalités. C'est en 1973 que Pierre Messmer, alors Premier ministre, annonce le lancement de la construction de 13 centrales nucléaires pour atteindre 80 réacteurs d'ici à 1985. La première, fonctionnant à l'uranium enrichi, est mise en service en 1977 à Fessenheim. Aujourd'hui, EDF est ouvert à la concurrence, c'est pourquoi l'on peut trouver d'autres fournisseurs d'électricité en France. EDF a toujours pour missions d'assurer la production d'électricité, le transport et la distribution de celle-ci - elle n'a pas pour vocation d'informer le public mais plutôt de vendre ses services.

Il est important de noter que l'ensemble du site Internet d'EDF est axé sur une visée commerciale, avec un certain nombre d'encarts sur le suivi de sa

consommation, la consultation de factures, la création d'un compte clientèle, ... pour des particuliers comme des entreprises. Toutefois, sur l'ensemble de son site Internet, EDF présente la filière nucléaire de manière très méliorative, tant au niveau textuel que visuel avec des images colorées qui mettent une emphase sur la beauté des paysages entourant les centrales et autres installations énergétiques, entourées de ciel bleu ou de coucher de soleil ou encore des photographies d'infrastructures dites « propres ». L'emphase est mise sur le mix énergétique et combien la filière nucléaire est importante et respectueuse de l'environnement (au moyen d'images appréciatives notamment) mais également sur ce que les institutions nomment « sobriété écologique », par le biais d'un podcast produit par EDF qui interroge des personnes ayant fait le choix de ce fournisseur dans une optique écologique. EDF base donc sa communication sur l'écologie et la nature, la préservation de l'environnement.

Orano

Le statut d'Orano est particulier : il s'agit certes d'une multinationale, mais détenue par l'Etat français. À l'origine Cogema pour Compagnie générale des matières nucléaires, l'entreprise est fondée en 1976 dans le contexte du grand programme de développement du parc électronucléaire français (Plan Messmer). Sa spécificité au regard des autres institutions présentées est qu'il s'agit d'une entreprise exploitant l'uranium et non directement productrice d'énergie, l'ensemble de l'électricité étant produite par EDF. Cogema regroupait toutes les activités de production du Commissariat à l'Energie Atomique (institution publique), c'est-à-dire l'exploitation de l'uranium en France mais surtout en Afrique subsaharienne et de l'ouest (principalement dans des pays francophones). En 2001 et à la suite d'une restructuration de l'industrie nucléaire française par le Premier ministre Laurent Fabius, Cogema est intégrée avec Framatome et CEA Industrie dans le groupe Topco, renommé trois mois plus tard Areva. En 2016, l'activité de construction des réacteurs nucléaires est cédée à EDF, qui a ce monopole aujourd'hui, avant d'être renommée Orano en 2018. Aujourd'hui, Orano est détenu à hauteur de 90% par le gouvernement français et 10% par des capitaux privés (du secteur du nucléaire).

Le site Internet d'Orano est largement basé sur du jaune presque fluorescent, couleur qui rappelle la filière nucléaire. Cette couleur est plutôt davantage associée

au risque ; ici elle est donc détournée afin de présenter le nucléaire comme une filière d'avenir dénuée d'inconvénients. Par ailleurs, de même que sur le site Internet d'EDF, nous retrouvons des photographies axées sur l'environnement et la beauté des installations nucléaires, par exemple en montrant l'un des sites d'Orano entouré d'arbres et situé au bord d'une rivière, avec en fond des montagnes sous un ciel bleu. De plus, toujours en page d'accueil nous pouvons accéder à un podcast « Réacteurs de nouvelle génération : quels atouts pour le nucléaire », présenté par deux experts travaillant pour Orano avec une photographie de chacun d'eux, souriants. Ils sont donc présentés eux aussi de manière méliorative. La page d'accueil met également le fait qu'elle est en phase avec son temps, en présentant notamment son compte TikTok. L'accent est mis sur la vulgarisation autour du nucléaire avec sa rubrique « Nucléaire plus clair » ou encore un encadré de ce jaune presque fluorescent (véritablement partie de la charte graphique du groupe) présentant un certain nombre d'éléments auxquels le public peut accéder dans le but de mieux saisir le travail d'Orano au niveau des centrales. Deux rubriques sont consacrées aux offres d'emploi. L'action d'Orano pour le climat est largement présentée sur l'ensemble de la page d'accueil.

QUEL TRAITEMENT INSTITUTIONNEL DE L'IST ET DU RISQUE ?

Nous allons à présent étudier le traitement institutionnel de l'information scientifique et technique et du risque par les acteurs définis plus en amont. Tout d'abord, nous explorerons l'omission du risque dans la communication institutionnelle, puis nous reviendrons sur la production documentaire autour des deux thématiques qui nous intéressent. Nous verrons également que l'IST est rendue accessible pour prévenir le risque. Enfin, nous conclurons cette partie par l'étude de l'évolution de la communication de l'IST par l'exemple de l'ASN entre 2011 et 2021.

Omettre le risque dans la communication institutionnelle : à quelles fins ?

Nous pouvons déceler une omission du risque au profit de la promotion dans la production documentaire de certains acteurs. Dans une visée commerciale et

promotionnelle, EDF publie quelques articles de vulgarisation de l'information scientifique et technique sur son site Internet. Il est possible d'avoir accès à des documents PDF en utilisant la fonctionnalité « recherche » du site ; une recherche « sûreté nucléaire » nous amène au Rapport d'évaluation complémentaire de la sûreté des installations nucléaires au regard de l'accident de Fukushima mais également sur un document intitulé « La Sûreté Nucléaire : notre priorité absolue » (sur 2039 résultats). Il est également possible de filtrer par centrale nucléaire, par pays (EDF Cameroun), ou encore par centrale thermique. Il n'existe pas d'espace dédié à la documentation accessible de manière visible sur le site Internet, si ce n'est par l'outil de recherche. Il s'agit vraisemblablement davantage de documents destinés aux collaborateurs et partenaires d'EDF qu'au grand public, du fait de leur nature et de leurs conditions d'accès. Un espace d'articles de vulgarisation de l'information scientifique et technique se trouve cinq sous-dossiers après la page d'accueil, dans une rubrique à destination des jeunes et des enseignants. Il existe neuf articles de vulgarisation sur l'électronucléaire. Le reste du site Internet est axé sur les préoccupations des clients : prix de l'énergie, suivi de sa consommation, consultation de ses factures, possibilité de devenir client en ligne, ... Surfant sur la mode de la sobriété énergétique, EDF propose également en page d'accueil une série de podcasts proposant d'aller à la rencontre de personnes ayant fait le choix de la sobriété dans leur activité professionnelle ou dans leur vie privée. Il existe peu de documentation destinée à l'information du public et de rares articles sur les risques ; EDF positionne sa communication de manière à euphémiser les impacts du nucléaire et à omettre tous les risques - nombreux - entourant la production d'énergie par l'atome.

De la même manière, Orano fait la promotion de son expertise en matière d'électronucléaire sur son site Internet. La communication de l'entreprise est également largement axée sur l'emploi avec sa thématique « *Yellow Tomorrow, the place to work* (ce dernier mot étant barré) *be* ». Il est possible de consulter des rubriques « Carrières », « Finance », « Groupe » ou encore « Innovation », « Presse », « Actus », cependant la catégorie « Nucléaire + clair » retient particulièrement notre attention. Il s'agit d'une rubrique se voulant vulgariser l'information scientifique et technique entourant les centrales : qu'est-ce que la fission et la fusion atomiques, qu'est-ce qu'un isotope, la radioactivité et l'uranium, ... tout en promouvant à la fois le nucléaire comme énergie d'avenir et vectrice

d'indépendance énergétique pour la France. Il n'existe aucune sous-rubrique sur la gestion de crise ou sur la sûreté. Tout est produit pour la promotion : les articles des rubriques « Energie nucléaire », « Nucléaire et climat », « Industrie nucléaire », « Médecine nucléaire » et « Recyclage et déchets ». Cette dernière rubrique pourrait laisser à penser que l'entreprise communiquerait sur la sûreté des déchets, mais au contraire les solutions actuelles et admises comme imparfaites sont au contraire présentées de manière idéale et sans inconvénients.

Dans le cas d'EDF comme dans celui d'Orano, le choix éditorial est clair : omettre la question du risque et de la sûreté nucléaires. Il en va probablement de l'image de marque des deux firmes : accepter de parler de ces sujets, ce serait admettre que l'électronucléaire représente un risque, ce qui serait probablement moins vendeur.

La production documentaire institutionnelle sur l'IST et le nucléaire

Il nous semble nécessaire de prendre de la hauteur sur les acteurs institutionnels décrits plus haut en abordant la question internationale ; en effet les acteurs français répondent à des objectifs et contraintes découlant d'instances internationales. C'est pourquoi nous entendons revenir sur la production documentaire de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui a inspiré la production plus largement ailleurs. L'Agence est créée en 1957 en tant qu'organisme mondial de "l'atome pour la paix" au sein des Nations Unies. Le but est de promouvoir et de contrôler l'atome. Dans cette optique de promotion de la fission et de l'information scientifique l'entourant, la production documentaire concerne davantage les scientifiques du monde entier que le public. En effet, les préoccupations vis-à-vis du nucléaire se font entendre davantage du côté de la communauté scientifique ; pour y répondre, des meetings sont organisés et l'information est diffusée dans des publications scientifiques dédiées (Fischer, 1997). Les archives en ligne des circulaires d'information de l'AIEA ne fournissent pas de résultats avant 1959, année à partir de laquelle il est possible de trouver des documents. Il s'agit de documents internes à l'Agence, tels que des rapports, des documents relatifs à la régulation financière de l'Agence ou encore le rapport annuel du conseil économique et social de l'Agence pour les années 1958-1959. Un méta-

article intitulé « The Purpose of This Series of Documents » prévient le lecteur qu'il s'agit de documents d'intérêt général pour les membres de l'Agence. Une recherche avec un filtre de catégorie sur « Nuclear Safety » ne donne aucun résultat avant 1984 et la publication de deux guides : l'un sur les matériaux radioactifs et leur désintégration, l'autre sur la possibilité d'une catastrophe nucléaire. Il s'agit toutefois ici encore d'informations à caractère restreint, publié aujourd'hui dans les archives mais autrefois mises à disposition des membres de l'Agence uniquement. Sur la page web IAEA Safety Standards, soit une page de documentation proposée à la vente au public sur les standards de sûreté établis par l'AIEA, le document le plus ancien est publié le 14 novembre 2007 et mis en ligne le 14 octobre 2022 (date obtenue par lecture des métadonnées de la page web).

En-dehors de la documentation interne produite par l'AIEA et celle produite par les États-Majors français, il existe à la création des instances institutionnelles nucléaires françaises (EDF, ASN, IRSN) peu de documentation destinée au public. L'électronucléaire est entendu comme un objet industriel et commercial et non pas encore comme un risque majeur (jusqu'à l'accident de Three Mile Island) ou comme une problématique des enjeux écologiques. Les recherches dans les archives en ligne des différentes instances en charge de la sûreté nucléaire en France n'aboutissent pas, ce qui ne signifie pas qu'il n'a existé aucune documentation avant l'ère d'Internet mais que si c'est le cas, elle n'est pas aujourd'hui publiée en ligne. Une recherche approfondie dans les archives de l'INA montre une dizaine de vidéos datant des années 1960, sur le nucléaire militaire mais pas sur le nucléaire civil ; toutefois il est très intéressant de noter que le journal *Les Actualités Françaises* a produit le 20 octobre 1949 un reportage intitulé « L'énergie nucléaire française » en coopération avec le Commissariat à l'Energie Atomique.

L'ASN propose sur la page d'accueil de son site Internet un encart dédié à la consultation du public, en appelant à la consultation sur tel projet en cours (mise en service de l'EPR de Flamanville, traitement des déchets d'un site, ...) – il y en a sept au 24 août 2023. Pour ce faire, le contributeur doit créer un compte sur le site de l'ASN. Il est par ailleurs possible de consulter les contributions archivées. Cet exemple est à rapprocher de la deuxième règle de la communication d'acceptabilité selon Libaert, soit pour nous citer, « instaurer une communication bilatérale afin que le dialogue avec le public participe à l'élaboration du projet » mais également à la troisième qui vise à communiquer sur les nuisances éventuelles d'un projet dans le

but de réduire le risque d'opinion, la population concernant sachant ainsi à quoi s'attendre. De plus, par ses appels à contribution, l'ASN entretient une proximité avec le citoyen « lambda » qui ne peut que lui servir.

Rendre l'IST accessible pour prévenir le risque

Ainsi que nous l'avons démontré dans la première partie de ce mémoire, l'information scientifique et technique peut également être vulgarisée à visée de prévention dans la communication institutionnelle. Afin de répondre à sa mission d'information envers le public et les parties prenantes de son activité, l'ASN publie régulièrement sur son site Internet au travers d'une rubrique « Actualités », d'une rubrique « Tweet le plus récent » ainsi que les plus récentes consultations du public en matière d'électronucléaire - auxquelles il est possible de prendre part en cliquant sur le lien « Les consultations en cours ». Enfin, les avis d'incident et les arrêts de réacteurs sont publiés au fur et à mesure, ainsi que le dernier Rapport annuel (sur lequel nous reviendrons) et une carte de France permettant de consulter les activités contrôlées par l'ASN. Dans la lignée de sa mission d'information, l'ASN publie notamment sur son site des dossiers pédagogiques, des vidéos, des publications scientifiques, mais possède également un centre d'information du public. Celui-ci est ouvert aussi bien aux étudiants et lycéens souhaitant approfondir leurs connaissances sur la sûreté nucléaire qu'aux enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique, qu'aux citoyens ou élus souhaitant consulter un dossier d'enquête publique. Il est également ouvert "aux professionnels, exploitants ou membres d'associations environnementales qui recherchent des informations pratiques, techniques ou juridiques sur le contrôle d'une activité nucléaire, sur la réglementation et sur les obligations des différents acteurs en matière de sûreté". Ce centre comporte environ 3 000 documents en anglais et en français sur une grande diversité de supports : monographies, revues, textes de loi, CD-Rom, ... et sont accessibles via un formulaire de contact. Chaque année, l'ASN rend compte de la sûreté nucléaire par le biais d'un rapport ; nous aurons l'occasion de revenir sur l'un d'eux dans une prochaine partie. Ce rapport permet de faire le point sur son activité, ses missions et l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France devant le Parlement mais il est également consultable par le public. La fonctionnalité de recherche du site de l'ASN permet de trouver un grand nombre de documents sur

une période s'étalant de 1986 à 2023, parmi lesquels des consultations du public, des dossiers thématiques, réglementations, publications, actualités, ... L'ASN publie onze dossiers thématiques sur les métiers autour de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, eux-mêmes divisés en articles comportant plusieurs rubriques. La documentation est très riche, il s'agit pour la plupart de vulgarisation d'information scientifique et technique dans le but d'informer le grand public et que tout un chacun comprenne les enjeux de la sûreté nucléaire ainsi que la manière dont elle est appliquée en France. Ainsi, l'ASN vulgarise le cycle du combustible, les effets des rayonnements ionisants, le fonctionnement des réacteurs et accélérateurs dans les installations de recherche et industrielles, ... L'on peut conclure que l'ASN est très engagée dans sa mission d'information du public.

Le site Internet de l'IRSN est structuré autour de huit catégories : « environnement », « santé », « sûreté », « sécurité », « non-prolifération », « crise », « dialogue et pédagogie » et « le kiosque » (répertoriant magazines, supports institutionnels, podcasts et ouvrages scientifiques). Chaque catégorie, à l'exception de la dernière, comprend des dossiers thématiques catégorisés « savoir et comprendre » mais également les derniers rapports parus en lien avec la catégorie choisie et une rubrique « liens utiles ». « Savoir et comprendre » est le nom donné par l'IRSN à sa base de connaissances, sous-titrée « toute notre expertise pour vous protéger ». Il ne pourrait être plus explicite que l'Institut utilise la vulgarisation afin de rassurer. L'IRSN présente également une médiathèque de ses activités accessibles aux collaborateurs IRSN et aux utilisateurs externes sur simple création d'un compte. L'Institut propose de nombreuses infographies téléchargeables librement, la plus récente relate les effets de la canicule sur les centrales nucléaires (au 24 août 2023). « L'image de la semaine » met en avant une image relevant de l'information scientifique et technique accompagnée d'un texte explicatif, ainsi pour la semaine du 21 au 27 août 2023 il s'agit d'expliquer ce qu'est le tritium, une forme radioactive de l'hydrogène. L'article dédié renvoie vers six autres lui étant liés (quels sont ses effets biologiques ou encore comment le mesurer). Une foire aux questions permet de trouver des réponses à treize grands questionnements répartis en trois thématiques : sûreté, santé, environnement.

L'évolution de la communication de l'IST : l'exemple de l'ASN, 2011-2021

Pour comprendre comment le traitement du risque électronucléaire par un acteur institutionnel a pu évoluer, nous entendons effectuer une comparaison du site Internet de l'Autorité de Sûreté Nucléaire en 2011 et en 2021. Nous avons choisi cet acteur en cela qu'il s'agit de l'institution chargée en France de veiller à la sûreté des installations nucléaires, c'est elle qui répond des risques inhérents aux sites. Nous expliquons le choix de cette période par le fait que dix ans nous ont semblé un délai suffisant pour voir s'opérer de véritables changements dans l'évolution du traitement institutionnel de l'IST, notamment par le passage en 2011 de la catastrophe de Fukushima, qui a représenté un véritable point de pivot en matière de sûreté nucléaire non seulement en France mais dans le monde entier.

Pour réaliser notre comparaison, nous avons utilisé l'outil Wayback Machine, site Internet mis à disposition par Internet Archive permettant la capture de sites web à un instant T. Nous entendons étayer notre exposé de captures d'écran. Nous avons choisi deux clichés de l'onglet « Dossiers » du site Internet, afin de comparer l'importance et l'accès à l'IST qu'offre l'ASN en 2011 et en 2021. Le cliché le plus ancien date du 28 avril 2011, soit un mois et demi après le séisme meurtrier ; le second date du 24 janvier 2021, soit environ dix ans après l'accident.

En 2011, les dossiers pédagogiques sont accessibles directement en page d'accueil du site de manière visible (notons que le bouton apparaît en bleu du fait du curseur).



Les dossiers comprennent les sujets suivants :

ASN | AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle informe les citoyens.

Presse :: Professionnels :: Centre d'info du public :: Newsletter

Votre recherche Tout le site

Les actions de l'ASN S'informer

L'ASN LA RÉGLEMENTATION LE CONTRÔLE LES APPUIS TECHNIQUES INTERNATIONAL ACTUALITÉS AGENDA DOSSIERS PUBLICATIONS

Les activités contrôlées
 PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ
 AUTRES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES
 ACTIVITÉS DE RECHERCHE
 UTILISATIONS MÉDICALES
TRANSPORTS DE MATIÈRES RADIOACTIVES
 DÉCHETS / INSTALLATIONS EN DÉMANTELEMENT

L'ASN dans votre région

Accueil S'informer Dossiers

Dossiers

Mis à jour le 14 Octobre 2009

Dans le cadre de sa politique de transparence et d'information du public, l'ASN publie régulièrement sur son site internet des dossiers de vulgarisation scientifique consacrés aux grands thèmes de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

Ces dossiers mettent en perspective le thème en question et valorisent les ressources en ligne de l'ASN. Ils font également le lien et complètent l'actualité et les autres rubriques éditoriales du site.

Rédigés avec l'objectif d'être accessibles à tous (riverains, scolaires, associations, etc.), ces dossiers fournissent de manière ciblée une information synthétique et pédagogique.

Leur consultation est facilitée par l'outil de navigation que constitue le plan du dossier. De nombreux liens sont également proposés vers des documents spécifiques, ou vers d'autres sites internet qui peuvent apporter des éclairages complémentaires.

Parmi les dossiers thématiques récents on trouvera le démantèlement des installations nucléaires, la sûreté du cycle du combustible ou encore la gestion des déchets radioactifs.

Le dossier consacré à la sûreté des centrales nucléaires, publié à l'été 2009, est venu compléter le panel des sujets proposés. Découpé en quatre chapitres, ce dossier propose une information synthétique visant à répondre aux questions clés liées à ce thème : Qu'est-ce qu'une centrale nucléaire ? Comment est assurée la sûreté ? Quels sont les enjeux de radioprotection et de protection de l'environnement ? Comment améliorer la sûreté ?

Gestion des situations d'urgence Gestion post-accidentelle Distribution d'iode Réseau national de mesure de la radioactivité dans l'environnement

AUTRES ACTEURS DU CONTRÔLE
 HCTISN
 IRSN
 CLI

RSS et réseaux - Newsletter - Lexique - Nous contacter - Plan du Site - Liens - Mentions légales

En 2021, un onglet "Informer" permet de dérouler la liste des dossiers pédagogiques.

ASN | AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

INFORMER RÉGLEMENTER CONTRÔLER L'ASN PROFESSIONNELS ASN TV

TOUTES LES ACTUALITÉS

DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

- Sûreté des centrales nucléaires
- Irrégularités EPR et Creusot Forge
- Transport de substances radioactives
- Installations de recherche et installations industrielles
- Sûreté du cycle du combustible
- Les activités contrôlées dans le domaine médical
- Sites et sols pollués
- Gestion des déchets radioactifs
- Prévenir et comprendre l'accident
- Le radon

PUBLICATIONS DE L'ASN

- Rapport annuel de l'ASN
- Les cahiers de l'ASN
- La Lettre de l'ASN
- La revue Contrôle
- Fiches d'information du public

CENTRE D'INFORMATION DU PUBLIC

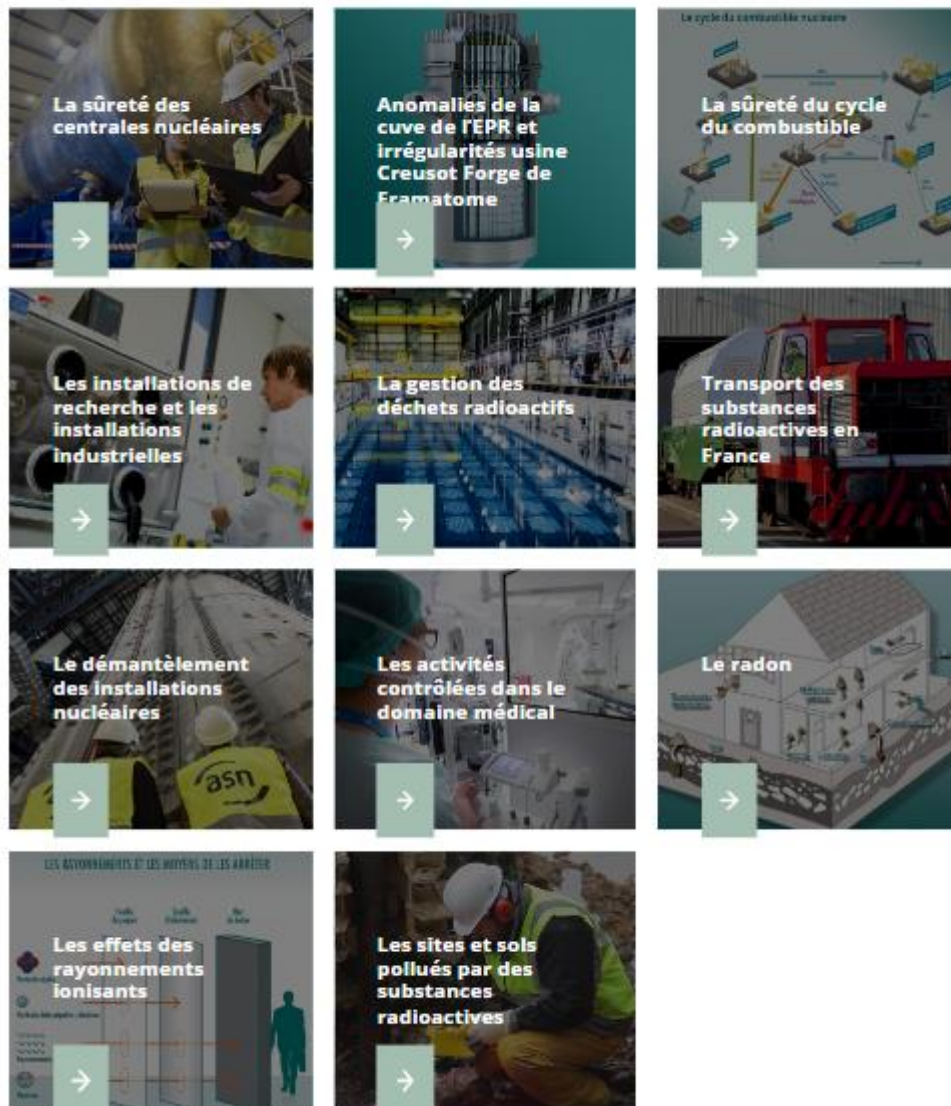
EXPOSITION ASN / IRSN

AGENDA DE L'ASN

Autrement, il est nécessaire de descendre relativement loin sur la page d'accueil (par ailleurs bien plus fournie en rubriques que celle de 2011) afin d'y avoir accès, après les articles à la une, les actualités, le bulletin officiel de l'ASN, l'appel à participation du public et la rubrique « Contrôle ».

Dossiers pédagogiques

Tous les dossiers thématiques sur les métiers autour de la sûreté nucléaire et la radioprotection



Nous pouvons d'ores et déjà mettre en évidence le fait que le texte accompagnant autrefois la page « Dossiers » a disparu. Pour seul texte, nous avons « Tous les dossiers thématiques sur les métiers autour de la sûreté nucléaire et la radioprotection » - choix de mots intéressant dans la mesure où les dossiers concernent également des aspects ne touchant pas seulement aux métiers, comme « Les effets des rayonnements ionisants » par exemple.

Dans un cas comme dans l'autre, les dossiers affichés représentent de grandes thématiques et des sous-dossiers sont accessibles en cliquant sur le sujet qui intéresse le lecteur. Si l'on peut retrouver en 2021 certaines thématiques déjà existantes en 2011, il est nécessaire de noter les changements opérés.

Tout d'abord, des catégories ont été ajoutées : nous pouvons tout d'abord citer « Anomalies de la cuve de l'EPR et irrégularités usine Creusot Forge de Framatome », répondant à un besoin du grand public d'avoir accès à de l'information scientifique et technique sur un accident mineur survenu dès lors. Trois autres thématiques font leur apparition : « Les installations de recherche et les installations industrielles » et « Les effets des rayonnements ionisants » ainsi que « Les activités contrôlées dans le domaine médical » ; nous pouvons attribuer la création de ces deux dernières à l'évolution des sciences physiques et médicales sur le sujet.

Il est également très intéressant de noter la disparition de deux thématiques entre 2011 et 2021 : « Gestion post-accidentelle » et « Les situations d'urgence ». Si aujourd'hui elles ont leur propre lien hypertexte en page d'accueil du site (« Post-accident » et « Situations d'urgence »), elles sont introuvables sur le site de 2021 - nous attirons toutefois l'attention du lecteur sur le fait que les données de Wayback Machine pour 2021 sont incomplètes.

En guise de conclusion à notre comparaison, nous pouvons relever de la part de l'ASN l'adaptabilité de l'information scientifique et technique fournie à la situation et au contexte, comme cela est le cas avec la question médicale, mais encore avec la question de la sûreté. En effet, placer en page d'accueil les situations d'urgence et post-accidentelles n'est pas anodin, cela signifie que l'ASN veut délibérément mettre ces informations à disposition du public de manière directe. En revanche, nous pouvons également relever que la refonte du site Internet a en quelque sorte caché l'accès aux dossiers pédagogiques sous l'onglet « S'informer », alors qu'ils étaient en 2011 directement visibles sur la page d'accueil. Au-delà d'une simple question de « rangement », ce choix éditorial découle peut-être d'une volonté d'épurer son site Internet ; en effet la page d'accueil est moins chargée aujourd'hui qu'elle ne l'était en 2011.

Nous aurions souhaité comparer deux sous-dossiers et notamment « Comment est assurée la sûreté ? » du dossier thématique « La sûreté des centrales nucléaires », cependant la capture de 2021 n'inclut pas de cliché de ce sous-dossier – ni d'aucun autre par ailleurs – faute de quoi nous avons dû restreindre le périmètre de notre analyse.

ETUDE DE CAS : EXEMPLES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE SUR LA SURETE NUCLEAIRE

Notre troisième partie constitue une étude de cas portant sur quatre documents issus de la communication institutionnelle sur la sûreté nucléaire. Il s'agit de notre terrain pour mener à bien notre réflexion et répondre à la problématique posée en introduction de ce mémoire, qui, nous le rappelons, questionne la mobilisation de l'information scientifique et technique par les acteurs institutionnels dans leur communication en matière de sûreté nucléaire. Il s'agit de documents produits par les acteurs institutionnels qui nous ont particulièrement intéressé en deuxième partie de ce mémoire, à savoir l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN), l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), Electricité de France (EDF) et Orano. Nous allons brièvement présenter les documents, ensuite respectivement numérotés de 1 (acronyme) à 4 (acronyme) dans cette troisième partie pour plus de lisibilité.

PRESENTATION DU CORPUS

Le premier document est le deuxième chapitre du Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2022, intitulé Les principes de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et les acteurs du contrôle. Rédigé par un collège d'experts de l'ASN, le rapport susmentionné a été publié le 25 mai 2023 et a été produit en application de l'article L.592-31 du Code de l'Environnement prévoyant son élaboration de manière annuelle et sa remise au Président de la République, au Premier ministre et aux Présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale ; le rapport est également transmis à l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques. Outre ces transmissions rendues obligatoires par la loi, le rapport est également transmis selon le site Internet de l'ASN à « près de 2 000 abonnés : représentants de l'administration, élus locaux, exploitants et responsables d'activités ou d'installations contrôlées, associations, syndicats professionnels, sociétés savantes, particuliers, ... ». Sa production vise donc les institutions de l'Etat et notamment les législateurs, qui sont majoritairement des profanes en matière de sûreté nucléaire. Rassemblant quatorze chapitres sur plus

de 380 pages, le Rapport aborde la sûreté nucléaire aux prismes de l'utilisation médicale du nucléaire, de la question de la gestion des déchets, des relations internationales, ... dans le but de dresser chaque année un état des évolutions comme des difficultés constatées au sein des organismes contrôlés par l'ASN. Les rapports annuels de l'ASN depuis 2006 sont accessibles sur le site Internet de l'Autorité, dans l'onglet "Rapports de l'ASN" de la section « Publications ». Outre l'envoi aux abonnés de l'ASN, le rapport est donc mis à disposition du grand public. Nous avons choisi de traiter le chapitre 2 traitant des principes de sûreté nucléaire et de la radioprotection et les acteurs du contrôle, d'un volume de vingt-trois pages structurées en quatre axes : « Les principes de la sûreté nucléaire et de la radioprotection », « Les acteurs », « Le financement du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection », « Perspectives ».

Le deuxième document est également le deuxième chapitre d'une publication, s'agissant du chapitre 2 Evaluation globale de la sûreté et de la radioprotection du parc en fonctionnement compris dans le rapport de l'IRSN La sûreté et la radioprotection du parc électronucléaire en France en 2016, le point de vue de l'IRSN. Contrairement au document 1 (ASN), la production de ce document ne répond pas à une obligation législative mais fait état d'une évaluation globale des événements significatifs au niveau nucléaire déclarés par EDF à l'ASN en mettant en avant les faits marquants de l'année passée. Il présente, comme son nom l'indique, le point de vue de l'IRSN, établi et rédigé par l'équipe de veille technique de l'état de la sûreté et de la radioprotection dans les installations nucléaires de base civiles et des transports de substances radioactives à usage civil sur le territoire français. Publié le 9 novembre 2017, le rapport est directement disponible en page d'accueil du site Internet – dans ce cas précis, dans les actualités de novembre 2017 – mais également dans l'onglet « Sûreté » en cliquant ensuite sur le lien hypertexte « Retrouvez tous les avis et rapports de sûreté » puis « sûreté nucléaire » en page 1. Le rapport n'est donc pas a posteriori facilement accessible, il faut le chercher spécifiquement pour le trouver. De par son contenu, nous pouvons hypothétiser que le rapport est produit en première intention à l'attention de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, mais également aux curieux et lecteurs du site Internet par sa publication dans les actualités - la page web présentant le rapport le résume par ailleurs et en présente les conclusions. Le public-cible est donc aussi bien les professionnels de la sûreté nucléaire que les profanes. Le chapitre 2 Evaluation globale de la sûreté et de

la radioprotection du parc en fonctionnement est celui qui nous intéresse particulièrement pour cette étude de cas ; il compte vingt-cinq pages structurées autour de trois parties : « Eléments relatifs à la déclaration des événements », « La sûreté de l'exploitation : les tendances » et « La radioprotection en exploitation : les tendances ».

Notre troisième document est une page web issue du site Internet d'EDF, soit la page « La sûreté nucléaire » disponible à l'adresse <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/la-surete-nucleaire>. Les métadonnées de la page source indiquent que la page a été publiée le 28 mai 2021, date qui correspond également à sa dernière modification. Le fil d'Ariane depuis la page d'accueil est assez long, cette page est accessible via la page web « Produire de l'électricité », elle-même accessible via « Tout sur l'énergie », depuis « Jeunes & Enseignants », rubrique située dans « Espaces dédiés » de « Groupe EDF ». Ce fil nous renseigne par ailleurs sur le public-cible de la publication : les jeunes et les enseignants désireux d'en apprendre plus ou d'enseigner au sujet du nucléaire. La page contient notamment deux vidéos YouTube incrustées, la première étant « EDF et la sûreté nucléaire » disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=Cw8VkD0M5wc> et la seconde « Les trois barrières de sûreté d'un réacteur nucléaire » située à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=SFBIDARnExE>. La page web est structurée en six parties distinctes : « Les grands principes de la sûreté nucléaire », « Des contrôles stricts et réguliers », « Les 3 barrières de sûreté », « La maîtrise de la réaction en chaîne », « Les autres éléments de la sûreté », « Les systèmes de sûreté en situation accidentelle ». En fin de page, il est possible de basculer vers un questionnaire « Teste tes connaissances sur l'énergie nucléaire ». La page renvoie à la suite à trois autres pages : « La radioprotection », « La sécurité autour des centrales nucléaires », « La fission nucléaire ».

Enfin, le quatrième document traité est la Charte de Sûreté Nucléaire produite en 2018 par le groupe Orano. Il s'agit de l'édition la plus récente à ce jour. Comportant seize pages, la charte est organisée en quatre parties « Principes d'organisation », « Principes d'actions », « Transparence et *reporting* », « Glossaire » après une introduction intitulée « La sûreté nucléaire, un impératif absolu ». Elle est disponible sur le site Internet du groupe Orano en cliquant sur

« Toutes les publications » dans la partie « Publications » (recensant les plus récentes) de la page d'accueil du site.

Pourquoi ce corpus ?

Il n'aura pas échappé au lecteur que les dates de production des quatre documents diffèrent : 2017 (à propos de 2016), 2018, 2021, 2023 (à propos de 2022). Cela s'explique par l'absence de version plus récente pour les documents 2 (IRSN) produit en 2016 et 4 (Orano) produit en 2018. Nous aurions pu ne pas retenir ces documents dans notre corpus mais nous avons fait le choix de les conserver en raison de leur pertinence quant à notre objet d'étude. En effet, il nous a semblé primordial de traiter de la communication institutionnelle au regard de la sûreté nucléaire tout particulièrement mais également produits par ces acteurs spécifiquement ; en l'absence d'autres publications réunissant ces deux critères nous avons concédé à les conserver.

Nous arguons de plus que ces différences de dates ne sont pas des entraves majeures à notre analyse : d'une part, il ne s'écoule que six ans entre le document le plus ancien et le plus récent ce qui, à l'égard de la production de contenu sur la sûreté nucléaire, ne représente que peu de temps. Ensuite, nous avons estimé que la cohérence en termes de dates devait se situer autour de la catastrophe de Fukushima : traiter des documents produits soit avant mars 2011, soit après. En effet, cet événement a radicalement bousculé la manière de théoriser et de faire la sûreté nucléaire et la radioprotection de manière effective dans les centrales en remettant en question des années de pratiques. Cette réflexion, ainsi que des raisons d'accessibilité aux différents documents recherchés, nous ont amenée à choisir de traiter des publications post-Fukushima (soit produits après mars 2011).

Ensuite, concernant les acteurs institutionnels choisis, nous avons opté pour deux institutions missionnées légalement entre autres sur la question de la sûreté nucléaire (ASN et IRSN), mais également pour deux exploitants d'électricité et d'uranium (EDF et Orano) ayant un rôle majeur dans l'électronucléaire français et répondant aux critères d'institution tels qu'établis en première partie de ce mémoire. Il nous a semblé pertinent de choisir deux groupes publics à caractère monopolistique et financièrement intéressés visant les consommateurs, en miroir

aux deux institutions dont la production documentaire vise les législateurs et les curieux.

Enfin, nous avons choisi de traiter des formes documentaires proches (deux rapports, une charte : les contenants se ressemblent) afin de rendre l'exercice plus aisé et de pouvoir effectuer des comparaisons stylistiques plus pertinentes, avec une diversification toutefois par le choix d'une page web avec le document 3 (EDF).

Risque et sûreté nucléaire : quel lien y-a-t-il ?

Alors que notre état de l'art en première partie mobilise et définit abondamment le risque et les concepts lui étant liés, il n'échappera pas au lecteur que nous avons fait le choix de traiter de la sûreté nucléaire davantage que du risque à proprement parler. Ce choix s'explique par le fait qu'en réalité, la sûreté appelle le risque, elle y est intrinsèquement liée. Il s'agit par la sûreté de prévenir le risque et ce faisant par la communication sur la sûreté nucléaire, de communiquer sur la prévention des risques.

La loi n°2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire définit la sûreté nucléaire comme « **l'ensemble des dispositions techniques et des mesures d'organisation** relatives à la conception, à la construction, au fonctionnement, à l'arrêt et au démantèlement des installations nucléaires de base, ainsi qu'au transport des substances radioactives, **prises en vue de prévenir les accidents ou d'en limiter les effets** ».

Communiquer sur la sûreté, c'est communiquer sur les risques ; il s'agit simplement d'un type de risque en particulier : l'accident nucléaire. C'est pour cette raison et pour resserrer notre cadre d'étude que nous avons pris le parti de travailler sur la communication autour de la sûreté nucléaire.

OUTILS METHODOLOGIQUES

En complément de notre analyse des discours basée sur les travaux d'Alice Krieg-Planque, nous avons, sur l'ensemble des quatre documents, utilisé l'outil en ligne Hyperbase, développé et mis à disposition gratuitement par le Centre National

de la Recherche Scientifique et l'Université Côte-d'Azur. Ainsi, nous avons pu réaliser une modeste analyse lexicométrique en deux temps.

Tout d'abord, nous avons cherché des termes relevant du risque électronucléaire tels que « Fukushima », « accident », « catastrophe », « incident », « risque », « événement ».

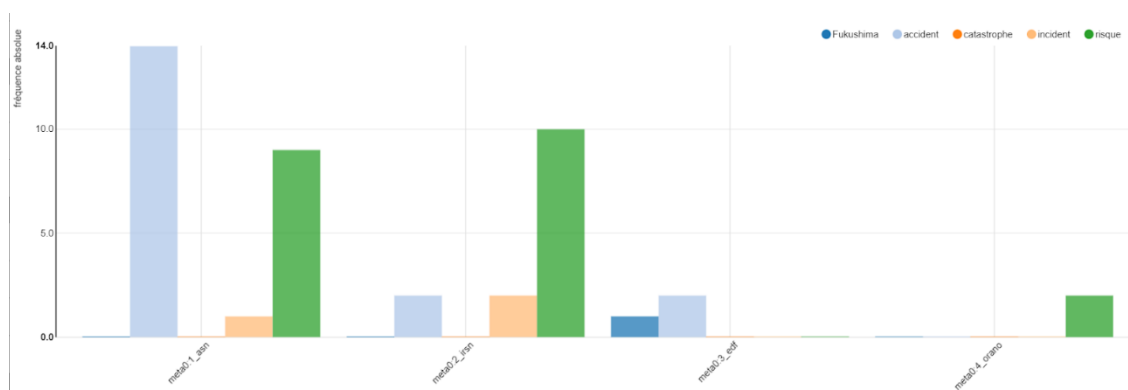


Fig. 1 : analyse lexicométrique de termes relatifs à l'accident

Ensuite, nous avons cherché des termes tels que « culture », « engagement », « respect », « valeur », « éthique ».

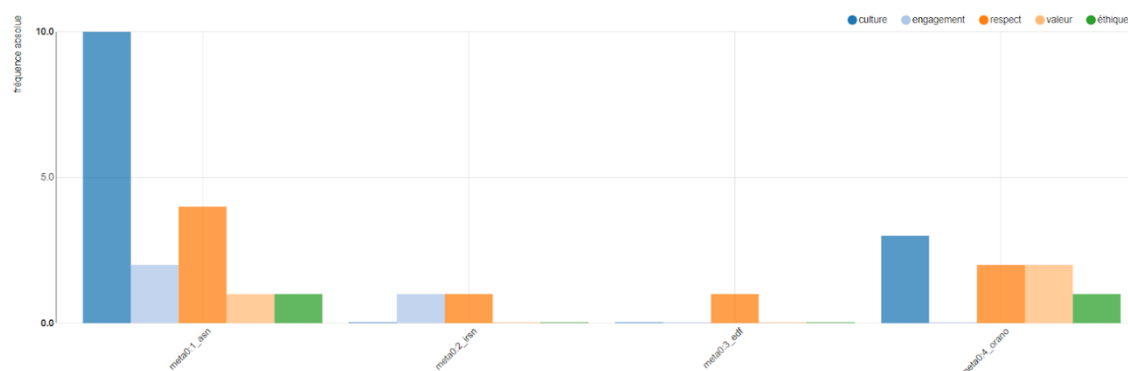


Fig. 2 : analyse lexicométrique de termes relatifs au bien-être

Le choix de ces deux listes de mots s'explique par le fait qu'il s'agit de termes fréquemment rencontrés dans un ou plusieurs textes à la lecture, nous avons donc souhaité en savoir davantage sur leur occurrence et si l'on pouvait en tirer une analyse. Nous aurons donc l'occasion de nous référer à ces graphiques à plusieurs reprises lors de notre exposé.

LA SURETE NUCLEAIRE : ENTRE PRINCIPES IDEAUX ET DISPOSITIFS TECHNIQUES

La sûreté nucléaire est le thème principal des quatre textes qui nous intéressent, mais qu'en est-il de sa définition ? Il apparaît qu'elle est globalement présentée sous deux angles différents : d'une part, comme un ensemble de principes théoriques et idéaux ; d'autre part comme un dispositif technique, une application concrète desdits principes au moyen de la vulgarisation de termes relevant à la fois de la physique nucléaire et du vocabulaire métier.

Puisqu'il s'agit de l'objet principal de notre document 1 (ASN), la notion de sûreté nucléaire y est détaillée sur cinq pages réunies en « principes fondamentaux » de la sûreté : principe de responsabilité de l'exploitant, du « pollueur-payeur », de précaution, de participation, de justification, d'optimisation, de limitation, de prévention. La description est donc profonde, l'objectif est d'éclaircir au maximum ce qu'est la sûreté pour le lecteur qui serait ainsi un profane désireux ou nécessaire de connaître le concept en profondeur, d'autant plus que le document est prioritairement orienté vers le corps politique et le législateur français. De ce fait, l'on peut trouver tout au long de ces cinq pages de nombreux appels à la loi et notamment au Code de l'environnement - texte ordonnant par ailleurs la production du rapport annuel - et notamment treize liens hypertextes renvoyant vers les articles de loi cités. Les principes de sûreté répondent donc à un idéal théorique, à ce que la loi prévoit ; non explicitement et directement aux dispositifs effectivement mis en place dans les centrales. Par ailleurs, un court encadré reprend les dix principes de manière succincte comme pour s'adresser à un lecteur manquant de temps.

En revanche, la démarche de sûreté et même la « culture » de sûreté sont présentés ensuite comme un véritable dispositif technique, par le biais d'un schéma reprenant les cinq niveaux de la défense en profondeur comme développés dans le document 3 (EDF). Si la description restait succincte en ce qui concerne ce dernier, elle est ici très fournie à grand renfort de vulgarisation d'événements : description d'un accident avec ou sans fusion du cœur, conséquences d'éventuels rejets radioactifs dans l'environnement, installation et démarrage du système de refroidissement, ... autant de phénomènes nécessitant la définition de quelques termes relatifs au nucléaire, en termes de physique comme de vocabulaire métiers.

Le document 3 (EDF) fait état des dispositifs techniques mis en place pour assurer la sûreté des installations nucléaires du parc français, après une description sommaire des principes de la sûreté nucléaire, qui est une paraphrase de la définition législative (que nous avons développée dans l'encadré « Risque et sûreté : quel lien ? » ci-dessus). Cette simplification de la notion s'explique par la nature du public cible, soit « les jeunes et les enseignants ». Le sujet du document est la sûreté nucléaire, c'en est le titre, il est abordé d'un point de vue très technique : le cœur de l'article consiste en l'explication de ce qu'est la défense en profondeur (jargon métier du nucléaire) mais aussi ce qu'est la réaction en chaîne (termes de physique nucléaire). Nous retrouvons la même logique et le même procédé que pour le document 1 (ASN) : du vocabulaire relevant de l'information scientifique et technique liée au nucléaire pour décrire tantôt un principe, presque un idéal ; tantôt le dispositif mis en place de manière effective.

À l'instar du document 1 (ASN), notre document 4 (Orano) décline également la sûreté nucléaire en principes, opérant tant au niveau de l'organisation du travail que du travail-même dans les exploitations du groupe – l'on retrouve ici la structure idéal/réalité des autres documents. Ainsi, le groupe présente à la fois des principes d'organisation mis en place au sein des équipes de travail et répondant à un idéal (formations régulières du personnel, fonction des directeurs d'établissement, ...) afin de garantir la sûreté, mais il démontre à la fois la mise en place de dispositifs techniques – appelées « dispositifs d'action » dans le document – afin de répondre à ses objectifs en matière de sûreté. Ceux-ci découlent à la fois d'une « analyse préalable » par les personnels compétents, d'une « démarche volontariste » de l'ensemble des personnels mais également du « savoir-faire » de ceux-ci et du « progrès continu » dans les centrales en matière de sûreté. En termes de sûreté, une emphase est par ailleurs à plusieurs endroits mise sur celle des travailleurs dans les centrales (notamment en matière de radioprotection). Ainsi, il est cette fois question non seulement de la sûreté des installations nucléaires pour rassurer le lecteur, mais également de le conforter dans l'idée que les travailleurs sont bel et bien protégés sur les sites et qu'Orano est une entreprise respectueuse de ses salariés.

Le seul document n'offrant pas de définition explicite de la sûreté nucléaire est le document 2 (IRSN), mais qui, nous aurons l'occasion de le voir plus tard, regorge de schémas explicatifs et démonstratifs ainsi que d'encadrés. Ce qui se rapproche le plus d'une définition comme elle pourrait être présentée dans les autres

documents, c'est un encadré page 12 qui reprend les fonctions de sûreté, à savoir des dispositifs de contrôle du bon déroulement des opérations d'une centrale.

« TOUT EST SOUS CONTROLE » OU MONTRER LA MAITRISE DES RISQUES PAR LA VULGARISATION

Dans tous les documents, l'information scientifique et technique est vulgarisée, y compris dans le document 2 (IRSN) qui s'adresse pourtant à un public largement constitué de professionnels des métiers du nucléaire. Rappelons, à la lumière de la partie axée sur la vulgarisation scientifique de notre état de l'art, que celle-ci vise de manière généraliste l'action de mettre à la portée du plus grand nombre des non-spécialistes des connaissances techniques et scientifiques, soit de l'expert vers le profane. Nous avons également établi que la vulgarisation spécifiquement orientée vers les risques viserait à propager une réalité objective pour supposément amoindrir la réalité subjective ou modifier celle-ci. Nous avons en effet trouvé des éléments tout au long des documents qui étayaient cette hypothèse.

Tout d'abord, leur nature même peut viser à rassurer le lecteur, comme le document 3 (EDF) ou le document 4 (Orano) dont la visée-même consiste à expliquer les dispositifs techniques mis en place pour éviter tout risque nucléaire. Le contenu des documents est donc exclusivement tourné dans ce but. Comme nous en avons fait état dans une précédente partie, il s'agit pour le document 3 (EDF) de décrire la sûreté et les dispositifs techniques mis en place pour garantir celle-ci, en évoquant par ailleurs la gestion d'un potentiel accident nucléaire. Vis-à-vis de la vulgarisation de l'information scientifique et technique, les termes sont décrits de manière relativement simple (définition du bore, de la gaine des crayons combustibles, explication de ce que sont les circuits primaires et d'aspersion ainsi que des acronymes). La vidéo YouTube sur les trois barrières de sûreté d'un réacteur nucléaire vient appuyer la partie éponyme, au moyen d'une animation et de la description la plus simple (mais précise) possible des éléments de ces barrières. La vidéo YouTube incrustée à la suite du chapeau introductif EDF et la sûreté nucléaire entretient un caractère de promotion, de mise en avant du rôle du groupe dans la sécurité des installations. Le document renvoie vers d'autres institutions, telles que l'ASN ou l'AIEA, afin de montrer qu'EDF se plie aux exigences réglementaires en

matière de contrôles de ses infrastructures en matière de sûreté. L'utilisation maximale de termes du quotidien tout au long du document 3 (EDF) instaure une certaine proximité avec le lecteur, supposément un étudiant du second cycle ou un enseignant. La sûreté nucléaire y est présentée comme quasiment infaillible, avec un accent mis sur la fiabilité des installations et les dispositifs de contrôles et de sécurité nombreux et réglementés en sus de contrôles internes. Lorsque le document aborde – succinctement – la question de l'accident nucléaire, les systèmes de sécurité apparaissent en gras et assurent continuer de « maintenir la sûreté » à tout autre niveau de la centrale.

Le document 4 (Orano) contient un glossaire définissant quatre termes de l'information scientifique et technique propre au nucléaire : “directeur d'établissement”, “exploitant nucléaire”, “radioprotection” et “sûreté nucléaire (ou “sûreté)”. Le vocabulaire lié à l'exploitation de l'uranium ou aux éléments techniques des centrales n'y est pas détaillé, ni à d'autres endroits de la Charte par ailleurs, alors que l'accent est mis sur l'expertise et les compétences des employés des centrales. Le document 2 (IRSN) est celui des quatre documents qui n'offre pas de définition de la sûreté nucléaire mais qui pourtant la vulgarise davantage que les autres en la détaillant en profondeur notamment au moyen de graphiques. Ce fort degré de vulgarisation entraîne une interaction tout aussi forte avec le lecteur, qui est alors impliqué dans un sujet complexe qu'il devient à même de comprendre.

Le document 1 (ASN) s'emploie à vulgariser un certain nombre de termes relevant de l'incident/accident nucléaire : « anomalie », « défaillance des systèmes », « marge de sûreté », « prudence », « fusion du cœur », « conséquences radiologiques », « plan d'urgence », « barrières » mais entend également rassurer le lecteur par la nomenclature de tous les acteurs institutionnels impliqués.

Il est très intéressant de noter que des quatre documents, celui produit par Orano est celui qui appelle le plus les notions de valeur et d'éthique (cf. fig. 2). Avec le document 1 (ASN), c'est également celui qui mobilise le plus les termes « culture » et « respect ». L'appréhension des deux documents de la « culture de sûreté » est celle de *l'International Nuclear Safety Advisory Group*, groupe consultatif international pour la sûreté nucléaire placé auprès du directeur général de l'AIEA. Elle « traduit la façon dont l'organisation et les individus remplissent leurs rôles et assument leurs responsabilités vis-à-vis de la sûreté » et « constitue un des fondements indispensables au maintien et à l'amélioration de la sûreté » selon

le document 1 (ASN). Le document 4 (Orano) reprend le terme à trois reprises, pour invoquer « l'objectif d'excellence en termes de culture de sûreté nucléaire » sur laquelle « s'appuient » les « engagements » du groupe et dont la base est « l'analyse préalable des risques ». Ainsi nous pourrions affirmer que la culture de sûreté et la culture du risque sont la même chose : en effet, la culture du risque est une stratégie des sociétés occidentales pour percevoir les dangers et menaces potentielles et vivre avec eux en les gérant au mieux (Douglas & Wildavski, 2002) ; c'est exactement ce que vise la culture de sûreté nucléaire.

OBJECTIVITE ET SUBJECTIVITE : L'IST POUR PROMOUVOIR UNE IDEOLOGIE ?

Les documents 3 (EDF) et 4 (Orano) ont une visée ostensiblement prosélyte, par la mise en avant de leurs activités voire par la dissimulation du risque. Là où les documents 1 (ASN) et 2 (IRSN) optent pour le regard objectif d'un collègue d'experts, les documents susmentionnés adoptent un regard subjectif et font la promotion de l'idéologie pro-nucléaire – ce qui va dans le sens de leurs intérêts économiques directs. L'on pourrait arguer qu'EDF promeut le mix énergétique, ce qui est vrai ; toutefois sans l'énergie nucléaire le monopole ne pourrait assumer de manière autonome la production d'électricité pour toute la population française. Mettre à disposition des jeunes et des enseignants – et en réalité, du grand public – de telles informations sur la sûreté nucléaire ne peut que servir les desseins du groupe ; il en va de même pour le document 4 (Orano) qui met encore davantage en avant ses propres activités de sûreté. Le document 3 (EDF) incite même le lecteur à tester ses connaissances sur l'énergie nucléaire en employant le tutoiement (« teste tes connaissances »), comme pour instaurer une proximité avec le lecteur, prétendument jeune (de par la catégorie du site dans laquelle nous pouvons trouver ce document).

La différence de positions objective/subjective s'explique par la nature même des organisations. Il n'est pas étonnant de trouver l'ASN et l'IRSN en position objective vis-à-vis de la sûreté nucléaire puisqu'il s'agit de leurs missions premières, mais également car ils sont des acteurs publics répondant à la législation française. De ce fait, et parce que l'ASN en particulier doit rendre des comptes à d'autres

institutions étatiques, un regard objectif en matière de sûreté est indispensable. De fait, ASN et IRSN rendent compte des contrôles effectués chez EDF, puisqu'il s'agit du monopole exploitant les centrales en France ; il n'est donc pas nécessaire pour EDF d'adopter une position objective sur la sûreté et le risque puisque d'autres institutions le font à sa place - il en va de même pour Orano. Pourtant, l'ASN et l'IRSN pourraient souhaiter convaincre leur public-cible du bien fondé de l'énergie nucléaire et de poursuivre les exploitations, à l'heure où le sujet est de plus en plus controversé et où de nouveaux EPR doivent être construits. Le document 2 (IRSN), par la richesse visuelle de ses nombreux graphiques et par sa vulgarisation étendue de l'information scientifique et technique tend à convaincre le lecteur, mais par des événements objectifs : baisse du nombre d'événements significatifs pour la radioprotection par exemple. Le document 1 (ASN) semble se trouver à mi-chemin entre objectivité et subjectivité : les principes théoriques de la sûreté nucléaire répondent à des critères législatifs établis par une institution qui lui est "hiérarchiquement" supérieure (la loi), pourtant la démarche de sûreté (trois pages) met en avant la qualité des services de l'ASN en matière de contrôle, de manière à, faisons-en l'hypothèse, convaincre les institutions politiques et législatives du bienfondé de l'Autorité et de la qualité de ses contrôles. Il s'agit donc probablement davantage de faire la promotion de l'Autorité que celle du nucléaire à proprement parler. Récemment, il a été question de supprimer l'IRSN afin de la « fondre » dans l'ASN. Ce projet a été avorté mais montre, à l'instar des nombreuses fusions d'institutions publiques du nucléaire par le passé, que celles-ci doivent sans cesse justifier la pertinence de leur existence.

L'introduction du document 4 (Orano), la Charte de Sûreté Nucléaire, met particulièrement en avant l'intérêt pécunier du groupe au travers du respect de la sûreté nucléaire, comme si respecter celle-ci était avant tout un moyen d'assurer sa pérennité en tant que monopole. En effet, il est expliqué en introduction que les engagements d'Orano vis-à-vis de la sûreté nucléaire visent à « améliorer en permanence la performance globale du Groupe ». De manière globale, la Charte met l'accent sur les métiers du nucléaire et combien les personnels sont « exigeants », bénéficient de « formations renouvelées périodiquement », détiennent une véritable « responsabilité » via un système « clairement défini » dans le management du groupe. Ainsi, dans ses principes d'organisation, Orano met clairement l'accent sur la responsabilité et les compétences de ses employés dans les centrales. Le document

fait abondamment référence à la loi pour appuyer le fait que des procédures de contrôle ont régulièrement lieu ; pour autant aucun texte de loi n'est explicitement cité ni même l'ASN, chargée de ces contrôles. Ceux-ci sont décrits comme réalisés par des acteurs indépendants du groupe Orano.

Les éléments visuels ont une importance significative et viennent appuyer notre propos : le document 4 (Orano) présente une charte graphique en noir et jaune, propre au groupe (le jaune rappelant l'uranium), mais également des photographies d'illustration telles qu'une piscine de refroidissement en page de garde. La page de sommaire laisse davantage de place à une photographie d'un système de refroidissement de centrale rutilant qu'au sommaire à proprement parler, par ailleurs illustré de pictogrammes aux couleurs du groupe. Huit autres photographies présentent des employés posant tout sourire devant telle ou telle infrastructure d'une centrale ou y étant affairés, mais également deux pompiers casqués et équipés d'une lance à eau comme pour appuyer le fait que toutes les mesures sont prises en cas de crise. La communication est presque agressive avec son jaune criard, ses caractères en majuscules et en gras. La quatrième de couverture fait clairement la "publicité" du groupe par une présentation très méliorative avec son habituel discours publicitaire, d'ailleurs apparaît le slogan de la multinationale : « L'énergie est notre avenir, économisons-la ».

Le terme « charte » n'est pas anodin. Défini par le Larousse comme un « écrit solennel [...] destiné à consigner des droits ou à régler des intérêts », ou encore comme une « loi » ou « règle fondamentale », le terme renferme donc une forte symbolique d'augustesse ; il s'agit pour Orano de démontrer la noblesse de ses intérêts et ainsi donner une image méliorative du groupe. La charte est un engagement et même davantage, elle fait loi au sein de la multinationale. Dans son glossaire composé de quatre définitions, ce même document s'emploie à définir ce que sont le directeur d'établissement et l'exploitation nucléaire. Le fort accent mis sur les aspects techniques des métiers, ainsi que ces définitions plutôt mélioratives (« responsable », « compétentes ») donnent une image rassurante de l'institution que le groupe représente, mais également dans une moindre mesure des autorités françaises telles que l'ASN (sans les nommer) puisque l'on peut trouver de nombreux appels au respect de la réglementation, des normes et des contrôles de sûreté.

Notre analyse des documents 3 (EDF) et 4 (Orano) rejoint l'idée de Rhees (1993) abordée en première partie de notre exposé, à savoir que les groupes industriels se lient à l'essor de la vulgarisation de l'information scientifique et technique en mêlant information et propagande. L'IST est vulgarisée dans les documents au moyen d'un glossaire pour le document 4 (Orano) qui définit davantage les aspects techniques des métiers, tandis que le document 3 (EDF) s'emploie à vulgariser les aspects techniques des centrales, par ailleurs présentées de manière méliorative tout au long des documents. Si l'on reprend la notion de cadrage en analyse des discours, alors le cadrage du concept de sûreté nucléaire est davantage économique pour EDF et Orano et peut-être davantage techniciste pour l'ASN et l'IRSN.

RISQUES ET ACCIDENTS : OMETTRE, C'EST RASSURER

Nous avons eu l'occasion de détailler les notions de risque et d'accident en première partie de ce mémoire de recherche. À la lumière de la classification des risques de Brunet et Schiffino (2012), nous pouvons déterminer que le risque d'accident électronucléaire se trouve dans la première catégorie, soit celle des risques objectivables et mesurables. Pour rappel, la différence principale entre risque et accident réside dans à la fois dans leur désirabilité : l'on peut choisir de s'exposer à un risque, l'accident est quant à lui non désiré (Soulé & Corneloup, 2007) mais également dans le niveau de contrôle et de maîtrise d'une situation dans le but de se détacher de l'incertitude.

Les risques externes sont très peu, voire pas pris en compte dans les documents. Pourtant, les centrales n'échappent pas aux actes de malveillance, il s'agit d'un pan important de la question de la sûreté, qui ne se résume pas qu'au bon fonctionnement des installations nucléaires. Cela n'est pas étonnant en ce qui concerne les documents 1 (ASN) et 2 (IRSN) étant donné qu'ils font la part belle à la radioprotection, mais l'on aurait pu attendre d'EDF et d'Orano qu'ils communiquent sur la lutte contre les actes de malveillance, par exemple. Le risque naturel est peu évoqué : le document 3 (EDF) fait rapidement référence à la catastrophe de Fukushima mais il est toujours présent en sous-texte lorsqu'est abordée la solidité de tel ou tel élément de la centrale, par exemple, ou que l'on parle

timidement du “risque d’inondation” d’une centrale. C’est par ailleurs le seul document rappelant l’accident japonais (voir fig. 2). Le document 4 (Orano) rend absente toute mention des termes « accidents », « catastrophe », « incident » malgré quelques occurrences du mot « risque » (fig. 2) : alors qu’il est question de bonnes pratiques en matière de sûreté nucléaire pour éviter les accidents, il n’y est que très légèrement fait mention.

Comme nous l’avons vu précédemment, il est capital de donner au lecteur le sentiment que la situation est sous contrôle, que toutes les mesures sont prises pour assurer le bon fonctionnement des installations. En allant encore plus loin dans la maîtrise et l’anticipation, il faut montrer au lecteur que les situations d’accident sont prévues et que les centrales sont équipées des dispositifs prêts à limiter les effets d’un dysfonctionnement. C’est le fondement même du principe de sûreté nucléaire, puisqu’il s’agit en partie des mesures prises en vue de prévenir les accidents ou d’en limiter les effets. Pourtant, si l’on se réfère à notre analyse lexicométrique en figure 2, nous pouvons observer que les termes sont très peu utilisés dans les documents et en particulier dans les documents 3 (EDF) et 4 (Orano). L’ASN et l’IRSN font toutefois quelques références au risque ou à l’accident – notons que depuis 2005, c’est l’ASN qui est chargée de gérer la situation (post-)accidentelle, cela n’est donc pas étonnant de trouver tant d’occurrences du terme « accident » dans le document. Il s’agit d’omettre le risque, de le camoufler pour mieux rassurer.

CONCLUSION

L'exercice de mémoire de recherche nous a donné l'opportunité d'analyser la mobilisation de l'information scientifique et technique des acteurs institutionnels de l'électronucléaire dans leur communication sur les risques, au moyen de l'analyse des discours et d'éléments de l'analyse de contenus (l'analyse lexicométrique).

Nous avons ainsi pu délimiter le périmètre de notre recherche en nous attardant sur la société du risque, contexte dans lequel évolue la communication électronucléaire sur le risque et la sûreté des installations. Nous avons défini ce que sont l'institution, le risque et la vulgarisation ; celle-ci s'est imposée comme forme privilégiée de transmission de l'information scientifique et technique.

De notre état de la question, nous avons ensuite montré dans une deuxième partie que la communication institutionnelle sur le risque électronucléaire s'ancre dans un contexte historique aux périodes délimitées selon des événements ayant porté atteinte à la sûreté nucléaire ou l'ayant questionnée. Après avoir présenté les institutions qui nous ont intéressée ici, nous avons pu analyser leur traitement de l'information scientifique et technique et notamment leur évolution par un exemple. Cette manière de traiter le risque correspond à ce que Libaert théorise comme communication d'acceptabilité, concept défini en première partie.

Enfin, nous avons opéré une étude de cas sur la communication sur les risques par les acteurs précédemment définis. Celle-ci nous a permis d'apporter des éléments de réponse à notre questionnement initial, à savoir la mobilisation de l'information scientifique et technique par les acteurs institutionnels de l'électronucléaire dans leur communication sur les risques. À la lumière des résultats de notre analyse des discours effectuée pour cette étude de cas, il nous apparaît que notre hypothèse semble juste : les institutions de l'électronucléaire utilisent du vocabulaire simple, vulgarisé de l'information scientifique et technique pour rassurer le lecteur, qu'il soit lui-même un acteur institutionnel et/ou un professionnel du nucléaire ou un profane. Ainsi, nous avons montré que les acteurs institutionnels font la démonstration des dispositifs mis en place pour contrôler la sûreté nucléaire et l'affirmation du contrôle des institutions sur les installations par la vulgarisation de l'IST, mais également qu'ils font pour certains la promotion d'une idéologie pro-nucléaire ou encore l'omission du risque pour mieux rassurer.

Nous proposons de clore cet exercice de recherche par une question qui nous a animée durant tout le processus d'élaboration de ce mémoire, et que nous aurions souhaité traiter : la catastrophe de la centrale Fukushima-Daiichi du 11 mars 2011 a-t-elle marqué un véritable tournant dans la communication institutionnelle sur les risques ? Nous en avons timidement et succinctement fait l'hypothèse en deuxième partie de ce mémoire, cependant la question mériterait un travail de recherche à elle seule. Une manière de traiter le sujet pourrait être la comparaison d'un document tel que notre document 1 : Chapitre 2 – Les principes de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et les acteurs du contrôle, dans le *Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2022* avec une version antérieure à 2011, afin de repérer les différences discursives qui pourraient se mettre au jour en matière de normes et de principes de sûreté.

CONSTITUTION DU CORPUS

Chapitre 2 – Les principes de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et les acteurs du contrôle, *Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2022*, Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN). 2023.

Chapitre 2 – Evaluation globale de la sûreté et de la radioprotection du parc en fonctionnement. *La sûreté et la radioprotection du parc électronucléaire en France en 2016*, Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN). 2017.

Page Web « La sûreté nucléaire », Electricité de France, 2021, <https://www.edf.fr/groupe-edf/espaces-dedies/l-energie-de-a-a-z/tout-sur-l-energie/produire-de-l-electricite/la-surete-nucleaire>

Charte de Sûreté Nucléaire, Orano. 2018.

BIBLIOGRAPHIE

La présente bibliographie répond à la norme ISO-690.

ALIBERT, Jean-Louis, 1992. La ligne de partage des ondes. *Réseaux* [en ligne]. 1992. Vol. 10, n° 52, pp. 25-40. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3406/reso.1992.1943. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1992_num_10_52_1943

ALLARD-HUVER, François, 2021. Agnotologie, transparence et *fake news* : stratégies de guerre informationnelle autour du glyphosate. *Revue Internationale d'Intelligence Economique*, Vol 13, pp53-75.

BALLE, Francis, 1987. Les formes de la communication. De l'échange confidentiel à la communication de masse. *Communications* [en ligne]. 1987. Vol. 13, n° 1, pp. 71-82. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.1515/comm.1987.13.1.71. Disponible à l'adresse : <https://www.degruyter.com/document/doi/10.1515/comm.1987.13.1.71/html>

BAUER, Martin W., 2012. Changement de paradigme de la communication scientifique. Un public critique pour la science commercialisée ? *Questions de communication* [en ligne]. 1 septembre 2012. N° 21, pp. 123-144. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/questionsdecommunication.6616. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/6616>

BAZZOLI, Laure et DUTRAIVE, Véronique, 2002. L'entreprise comme organisation et comme institution. *Économie et institutions* [en ligne]. 1 décembre 2002. N° 1, pp. 5-46. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/ei.704. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ei/704#tocto2n1>

BECK, Ulrich, BERNARDI, Laure et LATOUR, Bruno, 2008. *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*. Paris : Flammarion. Champs. ISBN 9782081218888. 302.12

BENSAUDE-VINCENT, Bernadette, 2010. Splendeur et décadence de la vulgarisation scientifique. *Questions de communication* [en ligne]. 30 juin 2010. N° 17, pp. 19-32. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/questionsdecommunication.368. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/368>

BOURDIN, Alain, 2003. La modernité du risque. *Cahiers internationaux de sociologie* [en ligne]. 2003. Vol. 114, n° 1, pp. 5-26. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/cis.114.0005. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2003-1-page-5.htm>

BOUZON, Arlette, 2002. Ulrich Beck, La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité, trad. de l'allemand par L. Bernardi. *Questions de communication* [en ligne]. 1 décembre 2002. N° 2. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/questionsdecommunication.7281. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/7281>

BRUNET, Sébastien et SCHIFFINO, Nathalie, 2012. Chapitre 6. La diversité des notions de risque: In : *Articuler risques, planification d'urgence et gestion de crise* [en ligne]. De Boeck Supérieur. pp. 101-114. [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782804175221. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/articuler-risques-planification-d-urgence-et-gesti-2012--9782804175221-page-101.htm?ref=doi>

BURGER, Marcel, 2013. Qu'est-ce qu'un discours de communication publique ? *Cahiers du Centre de Linguistique et des Sciences du Langage* [en ligne]. 3 décembre 2013. N° 34, pp. 13-41. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.26034/la.cdclsl.2014.775. Disponible à l'adresse : <https://www.cahiers-clsl.ch/article/view/775>

CARLINO, Vincent et MOLINATTI, Grégoire, 2020. Traces numériques et engagement du chercheur : contribution à une éthique de la communication en régime de controverse. *Les Enjeux de l'information et de la communication* [en ligne]. 29 août 2020. Vol. N° 20/2, n° 2, pp. 13-25. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/enic.027.0013. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-la-communication-2019-2-page-13.htm?ref=doi>

CASILLI, Antonio, 2010. Troisième partie. La force des liens numériques. In : *Les Liaisons numériques* [en ligne]. Paris : Le Seuil. pp. 225-325. La Couleur des idées. [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782020986373. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/les-liaisons-numeriques--9782020986373-p-225.htm>

CHARAUDEAU, Patrick, 1994. Le contrat de communication de l'information médiatique, *Le français dans le monde*.

CHAREST, Francine, LAVIGNE, Alain, MOUMOUNI, Charles et ALCANTARA, Christophe (éd.), 2017. *E-réputation et influenceurs dans les médias sociaux: nouveaux enjeux pour les organisations*. Québec : Presses de l'Université du Québec. Communication - Relations publiques. ISBN 9782760546165. HD59 .E74 2017

CLOUTIER, Jean, 1973. *La communication audio-scripto-visuelle à l'heure des self-média: ou, L'ère d'Émerek*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal. ISBN 9780840502322. P90 .C585

COHEN, Évelyne, 2011. Télévision et culture de masse. In : COHEN, Évelyne, GOETSCHER, Pascale, MARTIN, Laurent et ORY, Pascal (éd.), *Dix ans d'histoire culturelle* [en ligne]. Presses de l'enssib. pp. 294-301. [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782910227944. Disponible à l'adresse : <http://books.openedition.org/pressesenssib/1051>

CROZIER, Michel et FRIEDBERG, Erhard, 1977. *L'acteur et le système: les contraintes de l'action collective*. Paris : Éditions du Seuil. Sociologie politique. ISBN 9782020046770. HD58.7 .C76

DOUGLAS, Mary, 1985. Risk acceptability according to the social sciences. New York : Russell Sage Foundation. *Social research perspectives : occasional reports on current topics*, 11. ISBN 9780871542113. H91 .D67 1985

DOUGLAS, Mary et WILDAVSKY, Aaron, 2010. *Risk and culture: an essay on the selection of technological and environmental dangers*. 1. paperback printing, 1983, [Nachdr.]. Berkeley, Calif. : Univ. of California Press. ISBN 9780520050631.

DUCLOS, Denis, 1994. Quand la tribu des Modernes sacrifie au dieu Risque. *Déviance et société* [en ligne]. 1994. Vol. 18, n° 3, pp. 345-364. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3406/ds.1994.1353. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1994_num_18_3_1353

ENGELS, Friedrich, 2012. *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*. Bruxelles [Le Kremlin-Bicêtre] : Éd. Tribord [diff. Belles lettres]. Manifeste, M-05. ISBN 9782930390307. 146.32

ÉON, Philippe et LUHMANN, Niklas, 2013. *L'adaptation au changement climatique : pour ouvrir la boîte noire*. Québec : Presses de l'Université Laval. Collection Inter-Sophia. ISBN 9782763718033. 551.6

EWALD, François et KESSLER, Denis, 2000. Les noces du risque et de la politique. *Le Débat* [en ligne]. 2000. Vol. 109, n° 2, pp. 55. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/deba.109.0055. Disponible à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-le-debat-2000-2-page-55.htm>

FISCHER, David, 1997. *History of the International Atomic Energy Agency: the first forty years*. Vienna : The Agency. ISBN 9789201023971. QC770 .F56 1997

GROSSMAN, Emiliano, 2010. Acteur: In : *Dictionnaire des politiques publiques* [en ligne]. Presses de Sciences Po. pp. 31-38. [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782724611755. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-publiques-2010--9782724611755-page-31.htm?ref=doi>

GUÉRY, Alain, 2003. Institution histoire d'une notion et de ses utilisations dans l'histoire avant les institutionnalismes: *Cahiers d'économie Politique* [en ligne]. 1 juin 2003. Vol. n° 44, n° 1, pp. 7-18. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/cep.044.0007. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-1-2003-1-page-7.htm?ref=doi>

HEURLEY Laurent, GANIER Franck, 2002. La production des textes techniques écrits. In *Traité de sciences cognitives : la production du langage*, Paris : Hermès, 2002, p4.

JEANNERET, Yves, 1994. *Ecrire la science : formes et enjeux de la vulgarisation*. Paris : Presses Universitaires de France. Science, histoire et société. ISBN 9782130461852. Q225 .J43 1994

JOLY, Bruno, 2009. Chapitre 1. Présentation de la communication. In : *La communication* [en ligne]. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur. pp. 7-10. Le point sur... Marketing. [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782804159740. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/la-communication--9782804159740-p-7.htm>

JOUËT, Josiane, 1997. Pratiques de communication et figures de la médiation. Des médias de masse aux technologies de l'information et de la communication. *Réseaux*, volume 1, N°1, pp. 291-312.

KALIFA, Dominique (éd.), 2011. *La civilisation du journal : histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*. Paris : Nouveau Monde éditions. Opus magnum. ISBN 9782847365436. PN5177 .C58 2011

KERMISCH, Céline, 2011. *Le concept de risque : de l'épistémologie à l'éthique*. Paris : Éd. Tec & doc. SRD, Sciences du risque et du danger. ISBN 9782743013219. 302.12

KOEBERLE, Pascal, GEOFFROY, François, 2018. Communication d'acceptabilité. Légitimer le projet pour réduire le risque d'opinion, conférence : 12^e colloque ORIANE à l'IUT de Bayonne, Université de Pau et des Pays de l'Adour.

LALLEMENT, Michel, 2010. Repenser l'institution : avec Durkheim et au-delà: *Idées économiques et sociales* [en ligne]. 1 mars 2010. Vol. N° 159, n° 1, pp. 18-24. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/idee.159.0018. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2010-1-page-18.htm?ref=doi>

LAROUSSE, Éditions, [sans date]. Définitions : risque - *Dictionnaire de français Larousse*. [en ligne]. [Consulté le 27 août 2023 a]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/risque/69557>

LAROUSSE, Éditions, [sans date]. Définitions : vulgarisation - *Dictionnaire de français Larousse*. [en ligne]. [Consulté le 27 août 2023 b]. Disponible à l'adresse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/vulgarisation/82649>

LAS VERGNAS, Olivier, 2012. L'institutionnalisation de la « culture scientifique et technique », un fait social français (1970 – 2010): *Savoirs* [en ligne]. 1 mars 2012. Vol. n° 27, n° 3, pp. 9-60. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/savo.027.0009. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-savoirs-2011-3-page-9.htm?ref=doi>

LAVAL, Christian, 2016. Le destin de l'institution dans les sciences sociales. *Revue du MAUSS* [en ligne]. 2016. Vol. 48, n° 2, pp. 275-292. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/rdm.048.0275. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2016-2-page-275.htm>

LAVIGNE, Alain, 2002. La communication institutionnelle vue par l'entreprise de six grands – Systèmes relationnels : proposition d'une typologie. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle* [en ligne]. 1 mai 2002. N° 21. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/communicationorganisation.2670. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/communicationorganisation/2670>

LE BRETON, David, 2017. Les sociétés du risque. [en ligne]. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. pp. 55-104. *Que sais-je ?* [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782130581079. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/sociologie-du-risque--9782130581079-p-55.htm>

LE MAREC, Joëlle et BABOU, Igor, 2015. La dimension communicationnelle des controverses. *Hermès* [en ligne]. 2015. Vol. n° 73, n° 3, pp. 111. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3917/herm.073.0111. Disponible à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2015-3-page-111.htm?ref=doi>

LE BOUTER, Flavien, 2014. La sociologie constructiviste du risque de Niklas Luhmann. *Communication et organisation. Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*. [en ligne]. 1 juin 2014. N° 45, pp. 33-48. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/communicationorganisation.4471. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/communicationorganisation/4471>

LESOURNE, Jacques, 1997. Penser la société d'information. *Réseaux* [en ligne]. 1997. Vol. 15, n° 81, pp. 121-134. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3406/reso.1997.2890. Disponible à l'adresse : https://www.persee.fr/doc/reso_0751-7971_1997_num_15_81_2890

LIBAERT, Thierry, 1998. Faire accepter un projet : principes et méthodes. *Communication et langages* [en ligne]. 1998. Vol. 117, n° 1, pp. 76-90. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.3406/colan.1998.2869. Disponible à l'adresse : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/colan_0336-1500_1998_num_117_1_2869

LIBAERT, Thierry, 2011. La communication sensible, nouvelle discipline de la communication organisationnelle. *Magazine de la Communication de Crise & Sensible* [en ligne]. Vol 20, pp 9-15.

LIBAERT, Thierry et ALLARD-HUVER, Francois, 2014. La communication sur les sujets sensibles au prisme des sciences de l'information et de la communication. *Communiquer. Revue de communication sociale et publique* [en ligne]. 1 février 2014. N° 11, pp. 81-100. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/communiquer.574. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/communiquer/574>

LYOTARD, Jean-François, 1984. The postmodern condition: a report on knowledge. *Theory and history of literature*. Minneapolis : University of Minnesota Press. v. 10. ISBN 9780816611669. BD162 .L913 1984

MARTIN, Bill, 2005. Information society revisited: from vision to reality. *Journal of Information Science* [en ligne]. février 2005. Vol. 31, n° 1, pp. 4-12.

[Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.1177/0165551505049254. Disponible à l'adresse : <http://journals.sagepub.com/doi/10.1177/0165551505049254>

MAUGER-PARAT, Marion et PELIZ, Ana Carolina, 2013. Controverse, polémique, expertise : trois notions pour aborder le débat sur le changement climatique en France. *VertigO* [en ligne]. 1 octobre 2013. N° Volume 13 Numéro 2. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/vertigo.14297. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/vertigo/14297>

MCLUHAN, Marshall, PARÉ, Jean et MCLUHAN, Marshall, 2000. *Pour comprendre les médias : les prolongements technologiques de l'homme*. Nachdr. Paris : Mame / Seuil. Collection Points Essais, 83. ISBN 9782020045940.

MERHY, Layal, 2010. La vulgarisation dans les médias : sciences et émotions. *Communication, lettres et sciences du langage*, Vol 4. Université Stendhal – Grenoble 3.

MEYRIAT, Jean, 1981. Document, documentation, documentologie. *Schéma et schématisation*, deuxième trimestre 1981, n°14, pp51-63.

MIÈGE, Bernard, 2002. La société de l'information : toujours aussi inconcevable. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences* [en ligne]. 1 juin 2002. N° XL-123, pp. 41-54. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/ress.606. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/ress/606>

PARASIE, Sylvain et BEUSCART, Jean-Samuel (éd.), 2009. *Médias, information et communication*. Paris : Ellipses. Transversale. ISBN 9782729843663.

PASQUIER, Martial, 2011. *La communication publique*. Bruxelles, De Boeck, p43.

RENN, Ortwin et ROHRMANN, Bernd (éd.), 2000. Cross-cultural risk perception: a survey of empirical studies. Dordrecht ; Boston : Kluwer. *Technology, risk, and society*, v. 13. ISBN 9780792377474. HM1101 .C76 2000

RHEES, David J., 1993. *Corporate advertising, public relations and popular exhibits: The case of du pont. History and Technology* [en ligne]. janvier 1993. Vol. 10, n° 1, pp. 67-75. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.1080/07341519308581836. Disponible à l'adresse : <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/07341519308581836>

ROQUEPLO, Philippe, 1974. *Le partage du savoir : science, culture, vulgarisation*. Paris : Ed. du Seuil. Science ouverte. ISBN 9782020028332.

ROVENȚA-FRUMUȘANI, Daniela et FARCAȘ, Elena, 2020. Réseaux sociaux, construction de l'identité institutionnelle et nouvelles formes de visibilité: Les organisations du futur et le futur des organisations. *Communication* [en ligne]. 24 avril 2020. N° vol. 37/1. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/communication.11347. Disponible à l'adresse : <http://journals.openedition.org/communication/11347>

SERVAIS, Christine et SERVAIS, Véronique, 2009. Le malentendu comme structure de la communication. *Questions de communication* [en ligne]. 1 juillet 2009. N° 15, pp. 21-49. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/questionsdecommunication.432. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/432>

SOULÉ, Bastien et CORNELOUP, Jean, 1998. Jeunes et prises de risque sportives. Vers une approche sociologique contextualisée. *Corps et culture* [en ligne]. 1 juin 1998. N° Numéro 3. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4000/corpsetculture.471. Disponible à l'adresse : <https://journals.openedition.org/corpsetculture/471>

TAYLOR, Charles, 1994. Les Institutions dans la Vie Nationale, *Esprit*. N° Numéro 200 3/4. [Consulté le 27 août 2023] Disponible à l'adresse : <http://www.jstor.org/stable/24275348>

TOURNAY, Virginie, 2011. Introduction. Paris cedex 14 : Presses Universitaires de France. pp. 3-8. *Que sais-je ?* [Consulté le 27 août 2023]. ISBN 9782130585565. Disponible à l'adresse : <https://www.cairn.info/sociologie-des-institutions--9782130585565-p-3.htm>

WOLTON, Dominique, 1997. De la vulgarisation à la communication. *Hermès* [en ligne]. 1997. Vol. n° 21, n° 1, pp. 9. [Consulté le 27 août 2023]. DOI 10.4267/2042/14937. Disponible à l'adresse : <http://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1997-1-page-9.htm?ref=doi>

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABBREVIATIONS	7
INTRODUCTION.....	9
ETAT DE L'ART : LA COMMUNICATION AUTOUR DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET DU RISQUE.....	13
Risque et IST dans la société de l'information	14
<i>Qu'est-ce que le risque ?</i>	<i>14</i>
<i>La société de l'information</i>	<i>17</i>
<i>La société et la culture du risque.....</i>	<i>19</i>
Les acteurs de la communication institutionnelle	23
<i>Communication et institution : définitions</i>	<i>24</i>
<i>La communication institutionnelle.....</i>	<i>26</i>
<i>Acteurs institutionnels et communication de masse</i>	<i>28</i>
Les formes privilégiées de la communication autour de l'IST et du risque.....	31
<i>La vulgarisation au service de la communication sur l'IST et le risque</i>	<i>31</i>
<i>L'intention : la communication d'acceptabilité et le risque</i>	<i>36</i>
LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE AUTOUR DU RISQUE ELECTRONUCLEAIRE	41
Des périodes de communication institutionnelle sur le risque électronucléaire.....	41
<i>1945-1970 : développement du programme nucléaire</i>	<i>42</i>
<i>1979 : Three Mile Island, premier accident électronucléaire majeur : quelle gestion communicationnelle post-accidentelle ?.....</i>	<i>43</i>
<i>1986 : Tchernobyl et le nuage qui se serait arrêté à la frontière, fiasco d'une communication institutionnelle maladroite</i>	<i>44</i>
<i>1990-2010 : après les accidents, l'inquiétude environnementale</i>	<i>45</i>
<i>Fukushima, et après ?</i>	<i>46</i>
Les acteurs de l'électronucléaire : qui fait institution ?	47
<i>L'ASN.....</i>	<i>47</i>
<i>L'IRSN</i>	<i>48</i>
<i>EDF</i>	<i>49</i>
<i>Orano.....</i>	<i>50</i>
Quel traitement institutionnel de l'IST et du risque ?	51
<i>Omettre le risque dans la communication institutionnelle : à quelles fins ?.....</i>	<i>51</i>
<i>La production documentaire institutionnelle sur l'IST et le nucléaire .</i>	<i>53</i>

<i>Rendre l'IST accessible pour prévenir le risque.....</i>	55
<i>L'évolution de la communication de l'IST : l'exemple de l'ASN, 2011-2021.....</i>	57
ETUDE DE CAS : EXEMPLES DE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE SUR LA SURETE NUCLEAIRE	61
Présentation du corpus	61
<i>Pourquoi ce corpus ?.....</i>	64
<i>Risque et sûreté nucléaire : quel lien y-a-t-il ?</i>	65
Outils méthodologiques	65
La sûreté nucléaire : entre principes idéaux et dispositifs techniques	67
« Tout est sous contrôle » ou montrer la maîtrise des risques par la vulgarisation	69
Objectivité et subjectivité : l'IST pour promouvoir une idéologie ?...	71
Risques et accidents : omettre, c'est rassurer	74
CONCLUSION	77
CONSTITUTION DU CORPUS.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	80
TABLE DES MATIERES.....	95